

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
17 novembre 2015, Colorado Springs, États-Unis**

La réunion est ouverte à 9h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT commence la réunion en félicitant tous les membres qui ont pu s'y rendre malgré une chute de neige hâtive un peu surprenante au Colorado. Plusieurs collègues se trouvent toujours quelque part dans l'Ouest des États-Unis et, avec un peu de chance, ils seront ici plus tard dans l'avant-midi ou dans l'après-midi, ou sinon pour la réunion du Conseil de fondation le jour suivant. C'est un début de réunion plutôt inusité. L'AMA vit à une époque très intéressante compte tenu de ses responsabilités particulières, mais également terrible comme en témoigne ce matin l'absence de M^{me} Fourneyron, députée française. Il demande aux membres de se recueillir quelques instants en mémoire des victimes des terribles événements qui ont ensanglanté Paris la semaine dernière.

Il y a ce matin plus de sujets de discussion que d'habitude. M. Pound, dont la commission est à l'ordre du jour, est en route et nous espérons qu'il arrivera à temps pour présenter son rapport et traiter de différentes questions qui seront vraisemblablement soulevées, en particulier concernant les recommandations qu'il a formulées et qui ont une incidence sur l'AMA. Comme elle l'a fait précédemment, M^{me} Scott se joindra à la réunion par téléconférence; elle est retenue par des affaires personnelles. Malheureusement, il n'y aura pas de rapport du Comité Santé, médecine et recherche, car M^{me} Fourneyron n'a pu quitter Paris et le D^r Rabin n'a pu aller plus loin que Chicago, des rencontres avec des représentants de l'industrie pharmaceutique l'appelant à Bruxelles dans les prochains jours. C'est donc M. Howman qui présentera le rapport du Comité, lequel sera vraisemblablement un peu plus court que d'habitude, mais tout aussi précis.

Le président commence par annoncer de très bonnes nouvelles. Les membres se rappelleront que lors d'une réunion à huis clos du Comité exécutif, il a été question de la fin du mandat de M. Howman au milieu de 2016; un petit groupe de membres se sont vus confier la responsabilité de lui trouver un successeur. L'AMA a reçu 89 candidatures, en a retenu 17 et a fait passer une entrevue à six candidats de haut calibre avant de désigner à l'unanimité M. Niggli, qui est sûrement très heureux de sa nomination. En attendant que M. Niggli prenne la relève de M. Howman, ils travailleront tous les deux côte à côte pendant six mois pour assurer une transition en douceur. Le président remercie M^{me} Iannantuono pour le grand professionnalisme avec lequel elle a géré ce dossier. Tout en félicitant M. Niggli, il se dit certain que tous les membres sont très enthousiastes au sujet de sa nomination et il espère que M. Niggli l'est tout autant.

M. NIGGLI remercie le président et tous les membres pour leurs applaudissements et leurs félicitations. Il est heureux de relever ce nouveau défi, particulièrement à un moment aussi crucial. Il a eu la chance de travailler avec M. Howman pendant de nombreuses années et il se dit prêt à prendre sa relève. Il est impatient de commencer et, tout en jetant un regard aux deux sportifs présents dans la salle, il promet de consacrer toute son énergie et toutes ses compétences à la protection des sportifs propres.

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Tomioka, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie du Japon et compte travailler avec

lui au cours des prochaines années. Il espère qu'il aura l'occasion plus tard de souhaiter la bienvenue également au ministre de la Côte d'Ivoire.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reddie, président de l'AMA; M. Adam Pengilly, représentant M^{me} Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs et représentante de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO); M. Matteo Vallini, représentant M. Gian Franco Kasper, membre du Comité international olympique (CIO) et président de la Fédération internationale de ski (FIS); M. Francesco Ricci Bitti, président de l'Association des fédérations internationales olympiques des sports d'été (ASOIF); le professeur Ugur Erdener, membre du CIO et président, World Archery; le professeur Eduardo de Rose, président, Commission médicale de l'Organisation sportive panaméricaine (PASO); M^{me} Claudia Bokel représentant M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des athlètes du CIO; M^{me} Thorhild Widvey, ministre de la Culture, Norvège; M. Albert François Amichia, ministre de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Côte d'Ivoire; M. Michael Gottlieb, sous-directeur adjoint, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue, Bureau exécutif du président, États-Unis; M. Tsutomu Tomioka, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, Japon; M. Warwick Gendall, représentant Dr. Jonathan Coleman, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Edwin Moses, président, Comité Éducation, conseil d'administration de l'agence antidopage américaine (USADA); M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Olivier Niggli, directeur des opérations et avocat général, AMA; M. Tim Ricketts, directeur Standards et Harmonisation, AMA; M. Rob Koehler directeur principal, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD, AMA; M^{me} Catherine MacLean, directrice, Communications, AMA; le Dr Alan Vernec, directeur médical, AMA; M^{me} Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine, AMA; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain, AMA; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie, AMA et M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales (FI), AMA.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Eva Bruusgaard, Rune Andersen, Andrew Ryan, Christian Thill, Richard Budgett, Anders Solheim, Travis Tygart, René Bouchard, Tetsuya Kimura et Ichiro Kono.

1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont en situation de conflit d'intérêts à l'égard de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, la réunion peut se poursuivre.

2. Procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2015, à Copenhague

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif, tenue à Copenhague le 16 septembre 2015. Le procès-verbal a été diffusé et il n'est au courant d'aucune observation écrite portée à l'attention de la direction de l'AMA. En l'absence de commentaires sur ces questions, il suppose que le procès-verbal est un enregistrement exact des discussions tenues à cette occasion.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 16 septembre 2015 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que le rapport qu'il leur a remis en septembre est joint à son présent rapport; comme les membres du Conseil de fondation n'en ont pas pris connaissance, son rapport au Conseil de fondation pourrait être plus long le lendemain.

Il souhaite aborder en premier lieu la Conférence des Parties qui a été convoquée par l'UNESCO à la fin octobre à Paris. Encore une fois, cette conférence a permis de constater que les organisations de l'ONU observent des procédures et des protocoles très différents par rapport aux organisations sportives. Beaucoup de temps a été consacré à débattre de la résolution finale de la conférence. Le vice-président de l'AMA a prononcé un discours au cours duquel il a longuement présenté les activités réalisées par l'Agence depuis la Conférence des Parties précédente en 2013. Des représentants des États parties ont posé des questions très intéressantes, notamment au sujet des efforts portant sur l'entourage des sportifs, mais également sur le fait que les gouvernements se rendent compte que le dopage est un problème de santé publique qui ne concerne pas uniquement l'élite sportive. Le jour suivant, un des membres de la direction de l'UNESCO exposera le point de vue de l'organisme au Conseil de fondation.

Les membres se sont penchés en particulier sur deux dossiers en septembre, le premier étant le programme de conformité mis en œuvre par l'UNESCO. Après le dépôt d'un rapport, la Conférence des Parties a demandé au directeur général de l'UNESCO d'écrire aux parties n'ayant pas rempli de rapport de conformité. Une partie seulement du projet de politique, qui a fait l'objet de demandes répétées de M. Ricci Bitti au cours des années, a été présentée à la Conférence; l'UNESCO est à la recherche de financement pour mener ce projet à terme. Le directeur général pense qu'il serait utile que les membres prennent connaissance des rapports que l'AMA a reçus afin qu'ils se fassent une idée du travail qui a été accompli. Il n'a pas encore eu l'occasion de les lire en détail, mais il a pu constater qu'ils suscitaient de l'intérêt et que des progrès ont été réalisés vers l'élaboration d'une politique en attendant l'adoption d'une loi.

Par ailleurs, il a reçu la veille une note du directeur général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) qui souhaite le rencontrer à Montréal le lundi ou le mardi de la semaine suivante. L'AMA essaie toujours de détacher une personne auprès de l'OMD à Bruxelles, ce qu'elle juge très important dans la foulée du rapport de la Commission indépendante, pour être au fait des dossiers que les responsables des douanes traitent quotidiennement. M. Niggli a eu des discussions récemment avec le gouvernement français et il espère qu'au bout du compte, une personne pourra être détachée par ce pays.

Le directeur général fait mention des Organisations nationales antidopage (ONAD) de grands pays qui préoccupent le plus l'AMA par suite du rapport plus complet de M. Koehler et de la nécessité d'assurer la mise en place de programmes de qualité. Deux pays sont mentionnés dans son rapport, le premier étant le Brésil. Son rapport est suffisamment explicite et beaucoup plus d'éléments doivent être pris en considération dans le rapport du Comité de révision de la conformité qui sera présenté plus tard. Il ne souhaite pas en dire plus ni répondre à des questions au sujet du Brésil; M. Bouchard s'en chargera lors de la présentation de son rapport. Le professeur de Rose le corrigera s'il se trompe mais, selon lui, des contrôles sont effectués au Brésil par l'ONAD et le Comité national olympique (CNO). L'AMA a appris par l'entremise du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) qu'il y a eu cinq cas positifs au cours du dernier mois. Les sportifs sont donc bel et bien soumis à des contrôles.

L'autre pays mentionné dans son rapport est le Kenya, où il y a eu beaucoup de discussions mais peu de gestes concrets. L'AMA a dépensé beaucoup d'argent et s'est rendue à plusieurs reprises dans le pays pour persuader le gouvernement d'établir une ONAD. Face à la réticence affichée par les autorités du pays, l'AMA a demandé au groupe de travail interne responsable de la conformité et relevant du Comité de révision de la conformité d'envoyer une lettre au gouvernement sollicitant une réponse de sa part sur les différents éléments du dossier. Selon la réponse qui sera donnée, le dossier sera transmis au Comité dans le cadre du programme de conformité approuvé par les membres. L'AMA a reçu ce matin même une lettre du bureau du ministre l'informant que le cabinet a décidé le jour précédent d'établir une ONAD et de dégager les ressources financières nécessaires. L'AMA fera rapport sur les progrès accomplis une fois qu'elle aura reçu une réponse officielle.

L'AMA espérait rencontrer des représentants des ligues majeures des États-Unis ce mois-ci, mais d'autres événements ont eu la priorité. Les rencontres ont été reportées à la deuxième semaine de février 2016 avec la Ligue nationale de hockey, la Ligue majeure de baseball et la Ligue nationale de football. Il n'y aura pas de rencontre avec la National Basketball Association (NBA), ses dirigeants ayant exprimé un refus, et de façon assez brusque, et ce, malgré l'invitation en ce sens de M. Baumann de la Fédération internationale de basketball amateur (FIBA).

Au sujet de la contamination alimentaire dont il a fait état en septembre, il espère que le D^r Rabin sera là pour en parler aujourd'hui. D'autres discussions ont eu lieu avec le gouvernement mexicain, le ministère de la Santé et des responsables de la recherche dans ce domaine. Peu impressionnée par la rapidité avec laquelle ces recherches sont menées, l'AMA a encouragé les autorités mexicaines à accélérer les choses dans ce dossier, car le problème s'aggrave au lieu de s'atténuer dans ce pays. En effet, des sportifs qui mangent du bœuf au mauvais endroit au Mexique risquent d'être contrôlés positifs au clenbutérol. Beaucoup de fermes au Mexique sont exploitées par le milieu interlope et obtiennent un meilleur prix pour leur produit en injectant du clenbutérol avant sa mise en marché. Ce problème doit être réglé, car si un sportif est contrôlé positif au clenbutérol, il n'est pas certain que l'on puisse déterminer si le produit a été consommé directement ou par l'entremise d'aliments contaminés.

Des problèmes subsistent dans le dossier des fédérations nationales (FN) qu'il a abordé lors des deux réunions précédentes. Il note cependant des progrès. Dans de nombreux pays, les FN mettent en œuvre elles-mêmes les programmes de contrôle et s'occupent donc aussi de la gestion des résultats; il n'y a donc aucune entente avec leurs ONAD. L'AMA est surtout préoccupée par le fait que les règles d'un grand nombre de ces FN ne sont pas conformes au Code ni à celles de la FI mère. Des difficultés surviennent donc à l'étape de la gestion des résultats si l'AMA essaie de faire appel, car le tribunal conclura immédiatement que la FN ne respectait pas les règles de la FI et que rien ne peut être fait à ce propos. L'AMA discute de cette question avec les FI et sait qu'un grand nombre d'entre elles veulent que leurs règles s'appliquent à toutes les fédérations membres, une position que l'AMA encourage et souhaite voir se développer.

Plusieurs membres lui ont dit qu'ils appuient la création d'un cercle de réflexion dont il a évoqué la possibilité dans son rapport. Il veut savoir si la question doit être abordée lors de la réunion du Comité exécutif qui se tiendra en septembre 2016 en Pologne (les collègues polonais ont indiqué qu'ils seraient très heureux d'inclure ce sujet dans le cadre d'un programme de deux jours) ou si elle doit faire l'objet d'une conférence autonome en 2017. Le sujet reste donc à discuter.

Passant ensuite au Programme des Observateurs indépendants, il mentionne que les membres ont probablement appris dans les médias que le rapport issu des Jeux européens a été publié et posté sur le site Web de l'AMA. Il croit que, grâce à ce rapport étoffé, l'AMA collaborera avec l'ONAD de l'Azerbaïdjan pour qu'elle mette en œuvre son propre programme. Un autre rapport publié à l'issue des Jeux panaméricains a été approuvé. Le programme s'est bien déroulé et les relations avec le comité organisateur, notamment avec la commission médicale, ont été excellentes. Malheureusement, il ne peut pas dire la même chose du rapport qui a fait suite aux Jeux africains. L'Union africaine a accepté les critiques qu'il a suscitées et a proposé de travailler de concert avec l'AMA avant la prochaine manifestation. La principale différence entre les Jeux africains et les autres manifestations continentales est que les premiers ont été dirigés par les gouvernements plutôt que par les confédérations olympiques. Il y a eu des lacunes dans l'organisation et l'AMA devra en tenir compte lors des prochains Jeux africains et dans le cadre du mandat de son équipe d'observateurs indépendants.

Ce sont là les questions qu'il voulait soulever en lien avec son rapport.

M. TOMIOKA indique qu'il a été nommé en octobre ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie, responsable des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il représente la région de l'Asie au Comité exécutif et au

Conseil de fondation. Médecin de formation, il compte mettre tout en œuvre pour protéger les sportifs. Il remercie les membres de la Commission indépendante et comprend qu'à la suite de ses conclusions, l'AMA a pris la décision de suspendre temporairement la Russie et son laboratoire en attendant de voir ce que la Russie fera. Il estime que pour enrayer le dopage organisé, il est nécessaire de renforcer le système mis en place par l'AMA et les relations avec les fédérations sportives nationales et les gouvernements. En plus de ternir l'esprit du franc jeu et l'intégrité du sport, le dopage nuit à la santé des sportifs et ne devrait jamais être toléré. En tant que pays hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2020 à Tokyo, le Japon entend continuer à travailler à l'avancement du sport en appuyant fermement les efforts déployés à l'échelle internationale pour protéger l'intégrité du sport, notamment les travaux de l'AMA et ses activités antidopage. Le Japon compte également jouer un rôle très actif au sein d'initiatives telles que les cercles de réflexion dont il a été question plus tôt.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Howman pour son important travail et son rapport exhaustif. Au nom du Mouvement olympique, il souhaite s'exprimer au sujet de la convention de l'UNESCO : il déplore qu'encore une fois, les progrès en vue de l'adoption d'une loi conforme au Code ont été très minces. Il se demande si l'UNESCO est le bon forum pour réaliser les objectifs du Code ou si les autorités publiques pourraient apporter leur aide à cet égard. À son avis, il faudra déployer des efforts considérables pour mettre en application la convention, notamment en adoptant des lois pertinentes, efficaces et en phase avec les attentes du Mouvement olympique et de l'AMA relativement au Code.

M^{ME} BOKEL remercie M. Howman pour son rapport. Elle se dit très inquiète d'apprendre que la situation relative à la contamination alimentaire empire au lieu de s'améliorer. Elle demande si M. Howman peut donner une idée du moment où les progrès dont il a parlé vont se réaliser?

Elle souhaite ensuite en savoir plus sur le cercle de réflexion. Elle suppose qu'il faudrait déterminer son mandat et les objectifs que vise l'AMA par sa création. Il faut voir comment cette initiative pourrait le mieux s'intégrer au calendrier de travail, déjà lourd, de l'AMA. Elle veut donc en savoir un peu plus sur les résultats du cercle de réflexion de 2009.

LE PROFESSEUR DE ROSE confirme que le CNO fait beaucoup de contrôles au Brésil, le laboratoire ABCD et la FI également, et il tient donc à rassurer les membres sur le fait qu'il n'y a aucun problème. Par ailleurs, il sait que des représentants de l'AMA ont discuté avec le gouvernement au sujet des règlements qui doivent être mis en œuvre. L'échéancier le préoccupe quelque peu car, dans l'hémisphère Sud, décembre, janvier et février sont les mois d'été et le ministère fonctionne au ralenti pendant cette période. Il affirme cependant qu'il mettra tout en œuvre pour donner une réponse positive à l'AMA en ce qui concerne la loi brésilienne. En préparation de Rio 2016, une quarantaine d'épreuves d'essai sont prévues et 15 ont déjà eu lieu, et il y a eu des contrôles antidopage pour la plupart d'entre elles. Sa seule préoccupation tient à la possibilité que le laboratoire ABCD soit déclaré non conforme. Si cela survient, qui s'occupera des contrôles pendant les Jeux olympiques? Cela risque d'être très compliqué.

M. RICCI BITTI ne veut pas revenir sur le sujet de l'UNESCO, mais il souhaite faire un commentaire sur les FN et demande au directeur général de distinguer entre les situations où les FN agissent pour le compte de leur FI (conformément à leur constitution) et celles où elles agissent de façon autonome; il y a une énorme différence entre les deux et la deuxième situation présente de grands dangers.

M. PENGILLY encourage l'AMA à aller de l'avant dans le dossier du Kenya. Lors de la réunion précédente en mai, son collègue, M. Estanguet, a mentionné que les sportifs s'inquiètent de la situation. Depuis, le pays a réalisé des performances exceptionnelles lors des Championnats du Monde de l'Association internationale des Fédérations d'athlétisme (IAAF). Il croit que tout le monde veut être rassuré sur le fait que ces résultats ont été obtenus de la façon la plus propre possible.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le ministre du Japon pour ses commentaires; il reviendra sur certains d'entre eux, qui correspondent à des points ultérieurs de l'ordre du jour. Il le remercie de son appui à l'idée d'un cercle de réflexion et dit qu'il reviendra sur ce thème dans sa réponse à M^{me} Bokel.

Il précise au professeur Erdener qu'il est difficile pour lui de faire des commentaires sur l'UNESCO parce qu'il n'est pas membre de l'organisation. La question du professeur est cependant légitime et il pourra la poser au représentant de l'UNESCO le jour suivant. En tant qu'organisme public, l'UNESCO doit rendre des comptes de la façon décrite par le professeur Erdener. Il ne connaît pas les politiques et les protocoles que l'UNESCO doit respecter en la matière et il estime que ce serait une très bonne question à poser. Il peut cependant dire qu'il a eu une rencontre très fructueuse avec la nouvelle directrice générale adjointe, qui souhaite apporter des changements au mode de fonctionnement de la convention. Il l'a invitée à Montréal pour poursuivre les discussions; elle a plutôt proposé une rencontre à Paris. Il reste à déterminer un moment qui conviendra pour tenir ces discussions.

Il est tout à fait d'accord avec M^{me} Bokel concernant la contamination alimentaire, un sujet très grave auquel il faut s'attaquer sérieusement. L'AMA n'a pas les ressources nécessaires pour le régler toute seule et elle a besoin de la collaboration du gouvernement mexicain. L'Agence s'inquiète particulièrement du fait que, selon certains rapports, émanant notamment de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA), le problème pourrait s'être étendu à d'autres pays d'Amérique centrale. Si c'est le cas, l'AMA veut s'assurer qu'elle sera en mesure d'affronter le problème.

L'AMA a organisé un cercle de réflexion en 2009 et un autre en 2010, qui ont donné lieu notamment à la mise en place d'une politique sur les conflits d'intérêts. L'AMA, qui a demandé à sa Commission d'éthique de consacrer des efforts supplémentaires à l'examen du Code, veut s'assurer que les conclusions des nombreux projets de recherche ont une plus grande diffusion, car personne n'en connaît l'existence. Le Code et les règles ont fait l'objet de nombreuses discussions qui ont été utiles lors de l'examen subséquent du Code. On voulait des règles plus simples; les sportifs voulaient un guide qui s'adresse à eux et l'AMA en a créé un. Il souligne d'ailleurs le fait que M^{me} Bokel a été l'une des artisanes de cette initiative. On a demandé à l'AMA comment les programmes antidopage pouvaient être encouragés pour que les tricheurs soient attrapés. On lui a demandé également de porter une plus grande attention au dossier de la prévalence, ce qu'elle a fait avec un succès mitigé. L'Agence a toutefois poursuivi ses efforts et cherché des moyens d'inciter les gouvernements à considérer le dopage comme une question de santé publique. Le résultat a été une rencontre organisée par le professeur Ljungqvist à Stockholm il y a trois ou quatre ans. Un grand nombre de sujets ont alors été abordés, de même que des aspects plus techniques, tels que la question de savoir si l'AMA devait encore recueillir les échantillons ou les répartir entre deux flacons. Il y a eu ensuite un débat lors de la révision du Code. Puis, on a demandé à l'AMA de porter un regard plus attentif sur les équipes sportives car, d'après les membres du cercle de réflexion, l'Agence semblait accorder plus d'importance aux sports individuels qu'aux sports d'équipe. Elle a par la suite entamé des discussions avec les fédérations des sports d'équipe. Si tous ces efforts n'ont pas eu nécessairement d'incidence sur le mode de révision du Code, l'AMA a fait ce qu'on lui a demandé de faire. Il a ensuite été question des efforts qu'elle devrait déployer pour faire avancer les enquêtes. Les membres sont à même de constater que ces initiatives ont porté leurs fruits.

Comme la question de la conformité du laboratoire brésilien ne relève pas de sa compétence, le directeur général indique au professeur de Rose de l'aborder lorsque M. Bouchard présentera son rapport.

Il dit à M. Ricci Bitti qu'il le comprend d'être las de parler de l'UNESCO. Il s'agissait de la dernière Conférence des Parties de l'UNESCO à laquelle il assistait et il est reconnaissant envers M. Ricci Bitti à propos de son intervention au sujet des FN. Un grand nombre de FN s'occupent très bien de leurs membres et respectent les règles de

leur FI. Le problème est que certaines ne le font pas et ont tendance à faire cavalier seul. L'AMA doit trouver des solutions pour mettre fin à cette situation.

Il dit à M. Pengilly qu'il est d'accord avec son commentaire et que le dossier progresse de la façon suggérée par l'entremise du Comité de révision de la conformité.

Il souhaite féliciter personnellement M. Niggli pour sa nomination. Il le connaît depuis plus longtemps que la plupart des membres ici présents et est impatient de travailler avec lui lors de la transition menant à son départ. Il est certain que tout se passera bien.

LE PRÉSIDENT fait observer qu'il faudrait peut-être tenir une réunion pour fixer la date de la fête.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Commission indépendante** (*N.B. ce point figure plus loin dans le procès-verbal, après le point 9 – Affaires juridiques, pour tenir compte de l'horaire/l'ordre des rapports le jour de la réunion*)
- **3.2 Critères pour la tenue d'enquêtes immédiates**

LE PRÉSIDENT mentionne la demande qui a été faite à la direction de l'AMA d'établir des critères en vue des décisions prises par le Comité exécutif sur les enquêtes futures. Il demande à M. Howman d'en parler en tant que concepteur.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que son rapport est explicite et qu'il ne veut pas prendre du temps pour en répéter le contenu. La direction de l'AMA a en effet établi des critères comme le lui avait demandé la ministre de la Norvège. Il est conscient que des suggestions ou des commentaires peuvent être faits au sujet de ce rapport et il sera heureux de voir s'il peut en tenir compte de façon appropriée.

Au nom des représentants européens, M^{me} WIDVEY remercie l'AMA d'avoir préparé les critères, qui sont jugés nécessaires pour assurer la transparence des enquêtes menées par l'AMA et promouvoir la bonne gouvernance. Il faut notamment explorer la possibilité d'une procédure plus souple pour le déclenchement des enquêtes et celle qu'un membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation en fasse la demande. Elle indique également qu'il incombe au président de l'AMA de fournir une justification lorsqu'une enquête n'est pas lancée malgré des demandes en ce sens. Il conviendrait également de déterminer un coût pertinent pour ces enquêtes.

S'exprimant au nom du Mouvement olympique, LE PROFESSEUR ERDENER se dit d'accord avec la proposition, dans la mesure où les membres du Comité exécutif ont suffisamment de temps pour évaluer les justificatifs utilisés par la commission d'enquête.

M. GENDALL dit que l'Océanie est d'accord pour donner au président le pouvoir de déclencher des enquêtes urgentes sous réserve des critères proposés. Il juge cette proposition essentielle.

M. RICCI BITTI se dit du même avis que son collègue le professeur Erdener. C'est un grand pas en avant et le Mouvement olympique appuie fermement cette initiative.

M. GOTTLIEB remercie l'équipe de direction d'avoir agi aussi rapidement dans ce dossier important et appuie à son tour les propos de la ministre norvégienne et du représentant de la Nouvelle-Zélande. Il s'agit d'une excellente première tentative et il croit que le rôle du Comité exécutif et du Conseil de fondation pourrait être encore mieux défini en ce qui a trait au lancement des enquêtes.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont satisfaits du libellé utilisé ou s'ils aimeraient qu'il soit quelque peu étoffé, comme semblent le vouloir les gouvernements européens. Le cas échéant, combien de temps faudrait-il? Il est difficile de savoir à combien de demandes d'enquêtes l'AMA devra répondre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond qu'il peut ajouter les demandes des gouvernements européens; il ne pense pas que quelqu'un puisse s'opposer au fait qu'un membre du Comité exécutif ou du Conseil de fondation écrive au président pour demander qu'une enquête soit déclenchée. Par ailleurs, si la direction rejette la demande, elle doit donner une justification raisonnée. La réponse au professeur Erdener est simple : il faut agir au cas par cas et parfois ne pas trop en dire si le rapport contient de l'information confidentielle; en d'autres occasions, il peut être important d'en dire beaucoup. Il croit que la direction peut intégrer la suggestion au cas par cas dès la semaine suivante, puis présenter les critères définitifs au Comité exécutif pour qu'il l'approuve par vote électronique si les membres le souhaitent.

LE PRÉSIDENT dit que si c'est aussi simple, il devrait être possible de réécrire les clauses immédiatement et de faire circuler le document pour qu'un nouvel ensemble de critères soit en place quand les membres quitteront Colorado Springs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique qu'il essaiera de le faire lors de la pause du matin.

M. RICCI BITTI dit que cela lui convient. Comme le Comité exécutif ne se réunit pas tous les mois, il vaudrait mieux passer à l'étape suivante et toute modification susceptible d'améliorer le texte serait bienvenue.

LE PRÉSIDENT remercie les membres et pense qu'il s'agit d'un véritable progrès, car d'après tous les commentaires faits sur le rapport de la Commission, les demandes d'enquête seront nombreuses et les critères seront utiles.

Au retour de la pause-café, LE PRÉSIDENT informe les membres qu'ils ont devant eux de nouveaux critères pour les enquêtes futures qui tiennent compte des suggestions faites auparavant. Il pense que tous les points qui ont été abordés y sont traités et dit que, si les membres sont satisfaits, le moment est venu de passer à un autre sujet.

M. RICCI BITTI dit qu'il est entièrement satisfait de l'ajout au point 6, mais réticent par rapport au point 2. Le fait qu'un membre du Comité exécutif ou du Conseil de fondation puisse demander une enquête place le président dans une situation très difficile. Il aimerait comprendre pourquoi le mandat doit être aussi large, surtout si l'on tient compte des ressources financières limitées et du caractère très ciblé de ces enquêtes. Son commentaire se veut qualitatif et non quantitatif et il souhaite seulement que l'équipe en tienne compte.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL pense qu'il s'agit plus d'une question de pouvoir discrétionnaire que de demande d'enquête et que le président a toujours la possibilité de dire non. Il doit prendre en considération en effet l'urgence du problème, le coût et d'autres facteurs.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ricci Bitti pour sa gentillesse et son attention. Il dit espérer que l'AMA n'ait plus jamais à faire d'enquêtes, ce qui l'assurerait d'une vie paisible dans le futur.

DÉCISION

Les critères recommandés pour des enquêtes immédiates sont approuvés.

– 3.3 Résultats du sommet olympique – antidopage

LE PRÉSIDENT indique qu'à l'occasion, le président du CIO convoque une réunion relativement brève des responsables du Mouvement olympique et des présidents des grandes FI et des grands CNO. Lors de la réunion du 17 octobre, on a évoqué la possibilité d'une « plus grande indépendance » du système de contrôles. On lui a demandé si, en tant que président de l'AMA, il était disposé à entreprendre la recherche et il sera très reconnaissant envers le professeur Erdener s'il corrige ou appuie ses propos. Il se demande comment il aurait pu justifier un refus : il ne peut pas dire non à un partenaire important qui souhaite que des recherches soient faites ou que des améliorations soient apportées. Après la rencontre, il a écrit au directeur général du CIO,

qui lui a répondu le 27 octobre. Cette correspondance est versée aux dossiers des membres. Il a rencontré le président du CIO la semaine précédente à Lausanne et s'est réjoui que les conséquences de la suggestion soient abordées à cette occasion. Selon l'opinion publique, il semble que ce soit à l'AMA de s'occuper du dossier et il a été impressionné de voir le nombre de personnes qui ont dit que l'idée valait la peine d'être explorée. Après en avoir discuté brièvement avec certains de ses collègues et les membres de la direction de l'AMA le jour précédent, il lui semble très clair qu'il s'agit d'une question complexe. Il aimerait donc qu'un plan soit dressé pour déterminer la suite à donner à la requête qui a été faite à l'AMA et lui permettre d'aller de l'avant le plus rapidement possible. Cela dit, il aimerait savoir ce qu'en pensent les membres du Comité exécutif, qui peuvent examiner cette question, adopter une position et la présenter le jour suivant au Conseil de fondation. Il est persuadé que les membres du Conseil de fondation auront des observations à faire et il pense qu'il incombe au Comité exécutif de faire avancer le dossier au lieu de simplement le confier au Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR ERDENER explique que la proposition faite lors du sommet olympique tenu le 17 octobre à Lausanne est fondée sur la recommandation 15 de l'Agenda olympique 2020 qui porte sur les sportifs propres en général. Le thème central est la mise en place d'un nouvel organisme chargé de recueillir et d'analyser les renseignements, de planifier la répartition des contrôles, d'effectuer les contrôles et éventuellement de gérer les résultats de façon centralisée et harmonisée. L'objectif ultime consiste à mieux protéger les sportifs propres. Il est aussi question de l'application des procédures disciplinaires et des sanctions en collaboration avec le Tribunal arbitral du sport (TAS). Tout le monde sait que le président du CIO, le D^r Bach, en a parlé; il a par exemple affirmé qu'il fallait déployer plus d'efforts pour rendre le système antidopage, y compris les sanctions, plus indépendant. Il recommande fortement la mise en place d'un organisme indépendant sous la direction de l'AMA.

M^{ME} WIDVEY dit que les représentants européens souhaitent exprimer leur gratitude pour la proposition d'établissement d'une agence indépendante, mais demande également au CIO de fournir une justification détaillée en vue de la tenue de discussions sur la création d'un groupe responsable de l'étude de faisabilité lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en mai 2016. Elle aimerait également qu'on précise comment les fonctions de collecte de données et de contrôles seront combinées au sein d'une nouvelle agence et si le financement sera assuré par le Mouvement sportif. Elle recommande également que l'expérience des ONAD soit prise en compte.

LE PROFESSEUR ERDENER note qu'il est proposé d'établir un groupe de travail qui étudiera tous les détails relatifs à cet organisme important et qu'une décision pourrait être prise lors de la prochaine réunion. Quant à la situation financière, la quasi-totalité des FI mettent de l'argent de côté pour les contrôles et pourraient ainsi appuyer le projet de concert avec l'AMA.

M. GENDALL dit que l'Océanie est en faveur d'une plus grande indépendance dans l'exécution des contrôles et est favorable à la formation d'un groupe de travail étant donné que l'AMA ne peut pas assumer la fonction directement; elle ne peut faire la surveillance et les contrôles en même temps, ce serait comme demander à un arbitre de faire son travail tout en participant au match.

M. GOTTLIEB indique qu'à la lumière des commentaires précédents, les États-Unis appuieront eux aussi la création d'un groupe de travail qui ne compterait pas seulement des représentants du Mouvement sportif mais aussi des ONAD, qui sont des partenaires clés, et des gouvernements. Il dit que plus les perspectives seront larges et plus les partenaires seront susceptibles de vouloir faire partie du groupe de travail et cela comprend bien entendu les sportifs.

M^{ME} BOKEL dit, qu'à titre de responsable de la Commission des sportifs du CIO lors du sommet olympique, elle a constaté que les sportifs appuient entièrement la proposition; elle croit que les sportifs propres seront tout à fait disposés à participer au groupe de

travail. Elle considère très important que le Mouvement sportif étudie la proposition vu l'appui qu'elle reçoit des sportifs dans le monde.

M. RICCI BITTI, qui a lui aussi assisté au sommet, se dit d'accord avec l'enquête. Il n'est pas certain du caractère approprié du terme « indépendance », qui est utilisé un peu à toutes les sauces. Il pense cependant que des progrès peuvent être faits et il est persuadé que le groupe de travail peut être efficace en la matière. Il rappelle aux membres du Comité exécutif que l'investissement dans le dopage est largement le fait des organisations sportives. Il est d'accord avec M. Gottlieb pour dire que les ONAD représentent un partenaire très important mais, en matière d'indépendance, certains faits, notamment ce qui se passe en Russie, montrent qu'elles doivent revoir en profondeur le concept.

M. MOSES partage les idées avancées sur la conformité et croit que l'AMA devrait faire un audit de sa propre gouvernance ainsi que de tous les éléments des contrôles antidopage auxquels les principales organisations participent. Il a encore de la difficulté avec le fait que le CIO mène son propre programme de contrôles aux Jeux olympiques malgré les lacunes en matière de gouvernance et de conformité présentes depuis longtemps. Il croit que le rapport de M. Pound et de la Commission va au cœur des défaillances et de la vulnérabilité de l'ensemble du système de contrôles antidopage dans le monde. Il souhaite qu'une commission ou un comité interne se penche sur cette question et fasse rapport au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT dit que le commentaire de M. Moses semble aller beaucoup plus loin que la proposition présentée aux membres. Il n'a rien contre la mise en place d'un audit de gouvernance, mais cela devrait être fait par des personnes de l'extérieur; l'AMA ne peut s'en charger. Selon ce qu'il comprend, il s'agit d'une question spécifique relative au programme de contrôles, et il soupçonne qu'elle ne représente qu'un élément du scénario de gouvernance. Un audit de gouvernance de l'AMA s'inscrit-il dans la même démarche que l'amélioration des contrôles et les procédures antidopage?

M. MOSES répond qu'il s'est rendu en Russie en 1989 avec le Comité olympique des États-Unis (USOC); les premiers ordinateurs Hewlett Packard (HP) y ont été utilisés pour établir le programme. Il y a eu de longues et très franches discussions avec M. Simonov, et il croit se rappeler que M. Portugalov était présent à ce moment. Ceux-ci avaient clairement laissé entendre qu'on leur avait confié le mandat d'assurer le dopage des sportifs. Il a vu tous les dossiers, tous les noms, tous les produits dopants. Il pense qu'étant donné l'état catastrophique du programme de contrôles antidopage en Russie, le rapport faisant état du degré de collusion en place depuis longtemps signifie qu'il y a une autre grande FI qui a ses propres contrôles, qui parle d'indépendance des contrôles, mais qui ne fait rien pour des générations de sportifs. Il dit que la situation est devenue telle que l'AMA ne peut plus se mettre la tête dans le sable; elle doit commencer tout de suite à analyser l'ensemble du problème, car le rapport montre clairement qu'il y a eu corruption aux plus hauts échelons de l'IAAF, du laboratoire et de l'OAD. Il ne voit pas pourquoi on ne demanderait pas à l'un des plus grands cabinets comptables d'effectuer un audit complet. L'AMA peut invoquer un retard ou une incompatibilité avec le plan stratégique, ou parler des dépenses, mais ce serait ridicule de ne pas examiner la question de fond en comble tout de suite. Il estime que la crédibilité des organisations pourrait difficilement être davantage mise à mal et, si l'AMA n'y prend garde, sa crédibilité aussi pourrait être mise en doute. Il souhaite que son opinion soit entendue. Dans sa vie, il a représenté beaucoup de sportifs et a vu beaucoup de choses, et il se sent justifié de demander que le problème soit pris en main aux plus hauts échelons.

M. PENGILLY mentionne que les discussions se poursuivent, dans certains cas uniquement sur les contrôles; le professeur Erdener a cité le D^r Bach, qui affirme que des efforts supplémentaires doivent être faits pour rendre le système antidopage indépendant. Il est donc essentiel d'avoir un mandat clair, mais une révision complète du système antidopage doit relever d'un tel groupe de travail.

LE PRÉSIDENT souhaite résumer un peu la discussion. C'est un peu délibérément qu'il semble vouloir faire un retour en arrière : lorsqu'il est question de la Commission indépendante, l'AMA revient à des décisions absolues et détaillées qui ont déjà été prises. La question de la suspension temporaire du laboratoire de Moscou sera abordée lors des discussions sur la conformité plus tard. L'AMA ne reste pas inactive dans ce dossier et est l'une des organisations ayant le plus de pouvoirs concernant l'athlétisme en Russie. Dans le cadre du processus, M. Pound a découvert des comportements totalement inacceptables de hauts dirigeants d'une FI, et comme l'AMA n'avait pas les pouvoirs ni la possibilité d'effectuer des enquêtes criminelles, elle a transmis l'information aux autorités concernées, soit Interpol et la police française. Pour ce qui est de faire avancer l'ensemble du système, il serait très difficile pour un groupe de travail de tout résoudre et il se demande si l'AMA ne devrait pas commencer par essayer de cerner, au sein d'un petit groupe d'experts du CIO, des FI et de l'AMA, les questions techniques à résoudre. Par la suite, l'AMA pourrait solliciter la participation des gouvernements et déterminer les modalités de cette participation. Tout comme M. Gendall, il ne croit pas que l'AMA peut tout faire seule. L'Agence doit connaître parfaitement son mandat avant de déterminer si elle peut mener le dossier ou laisser une autre organisation s'en occuper sous son contrôle ou au moyen du financement fourni par d'autres intervenants. Au deuxième stade, celui de la participation des ONAD, l'AMA a une vision plus claire de l'ensemble du dossier et peut aborder les problèmes ayant mené à la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur le système des autorités antidopage russes, une FI et l'athlétisme en Russie. Il est tout à fait d'accord avec M. Moses. L'AMA a la possibilité d'intervenir, mais doit d'abord régler les détails complexes avant de prendre une décision à plus grande échelle. S'il faut quelques mois pour obtenir toute l'information avant de pouvoir mettre en place un groupe de travail, qu'il en soit ainsi. Au moins, on pourra dire que l'AMA fait des pas dans la bonne direction. Il est persuadé que tout le monde sera heureux de participer : les FI responsables des jeux d'été, le CIO et l'AMA.

DÉCISION

D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer la portée de la proposition du CIO selon laquelle l'AMA, le CIO et des représentants des FI formeront un petit groupe de travail chargé de définir les questions soumises à une étude de faisabilité ainsi que le mandat nécessaire à des contrôles indépendants. Ce groupe fera rapport lors de la réunion de mai.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Désignations au Comité exécutif 2016

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il sera question en premier lieu de la représentation au Comité exécutif pour 2016. Une liste de noms a été reçue; il y a deux sièges à combler pour l'année prochaine, soit ceux des représentants des Amériques et de l'Asie. Ce sera chose faite lors des réunions qui auront lieu plus tard aujourd'hui et avant la réunion du Conseil de fondation le jour suivant.

DÉCISION

Il est pris note des désignations au Comité exécutif pour 2016.

– **4.2 Conseil de fondation**

4.2.1 Composition 2016

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres peuvent consulter un document indiquant la composition de Conseil de fondation pour l'année suivante et les mandats correspondants. Le plus important est l'approbation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Comme une décision du Conseil de fondation est nécessaire, il faut que le Comité exécutif prenne lui aussi une décision aujourd'hui.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le Conseil de fondation. Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'approuver la composition pour les autorités suisses.

– **4.3 Composition des comités permanents 2016**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'une liste a été reçue ce matin pour les comités permanents. L'AMA sollicite normalement des candidatures pour chacun des quatre comités de travail qui sont prises en considération par le président du comité, le président et lui-même. La constitution prévoit l'atteinte d'un équilibre à l'échelle mondiale entre les sexes, les sports, les gouvernements et les pays. Il informe les membres de la façon dont les groupes sont formés. La composition du Comité des sportifs n'est pas prise en compte étant donné que les candidatures proviennent des gouvernements. Quant aux autres comités, ils comptent 16 représentants des gouvernements, 18 des sports et trois à la fois des gouvernements et du milieu sportif. La composition globale des comités, y compris le Comité des sportifs, est de 20 femmes et 35 hommes et la répartition selon les continents est la suivante : 6 de l'Afrique, 13 des Amériques, 9 de l'Asie, 22 de l'Europe et 5 de l'Océanie. Deux observateurs ne sont pas pris en compte dans le processus. L'AMA a toutefois des représentants de plusieurs pays; il n'en donnera pas toute la liste, mais une trentaine sont représentés au sein de ces groupes de travail. La composition des groupes, qui ne doit pas être approuvée, sera présentée aux membres du Conseil de fondation pour information le jour suivant. Une sélection annuelle est faite pour les groupes d'experts Liste, Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), Dopage génétique, Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), etc., en collaboration avec la présidente du Comité Santé, médecine et recherche en particulier. L'AMA demande à des experts de faire partie des comités en se basant sur leur expertise. La composition de ces groupes sera annoncée avant la fin de l'année; l'AMA attend la réponse des personnes qu'elle invite à participer.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des observations.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents pour 2016.

– **4.4 Traduction du procès-verbal des réunions**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL mentionne le point soulevé au sujet de la traduction. L'AMA fait traduire les procès-verbaux des réunions en français et cela commence à coûter très cher. Il a été proposé de fournir plutôt aux lecteurs francophones une transcription qui leur permettrait de savoir de quoi il a été question pendant les réunions. Il croit que cela serait une façon plus économique de communiquer le contenu des réunions, sachant que la langue officielle des procès-verbaux est l'anglais. Il propose l'approbation de la recommandation formulée dans le document. Il sera heureux de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT dit que cette formule lui semble une façon efficace de régler cette question.

DÉCISION

La proposition relative à la traduction des procès-verbaux des réunions est approuvée.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente de la Commission des sportifs

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M^{me} Scott. M. Pengilly est aussi présent et pourra apporter des éclaircissements au besoin.

M^{ME} SCOTT remercie les membres de lui permettre de présenter son rapport par téléconférence. Elle vit une situation familiale très difficile en ce moment et regrette de ne pas avoir pu faire le voyage au Colorado. Elle apprécie donc beaucoup la compréhension dont font preuve les membres.

Les membres peuvent consulter dans leurs dossiers le procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des sportifs qui a eu lieu à Montréal en octobre; M^{me} Scott parcourra avec eux les principaux points et s'arrêtera sur certains éléments intéressants. Comme M. Pengilly était présent, on pourra lui poser les questions voulues plus tard au cours de la réunion.

Sans énumérer toute la liste des activités, elle insiste auprès des membres du Comité exécutif sur le fait que le Comité des sportifs demeure très engagé et très actif et que presque tous ses membres font activement la promotion d'un sport propre ou y travaillent d'une manière ou d'une autre dans leur pays ou leur sport. Les membres du Comité continuent de mettre de l'avant beaucoup d'idées et de points de vue, ce dont elle se réjouit grandement. Pour elle, les choses sont plus agréables vu le degré élevé d'intérêt et d'engagement des membres du Comité et des nombreuses activités auxquelles ils ont participé au cours de la dernière année.

L'un de ces projets vise l'engagement accru de la communauté des sportifs hors du Comité des sportifs et l'amélioration du dialogue et de la communication. Dans cette optique, le Comité a envoyé un courriel à tous les présidents des FI, des comités et des commissions avec lesquels il est en contact pour leur demander de faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations ou de leurs réflexions en vue de la réunion du Comité. L'initiative a été très fructueuse avec 27 réponses provenant de 14 sportifs qui ont tous donné des avis sérieux, réfléchis et très intéressants; le Comité est en voie de préparer une réponse détaillée pour chacun d'entre eux. Il convient de noter que plus de la moitié des interventions avaient à voir avec l'IAAF, ce qui démontre bien à quel point la communauté des sportifs était préoccupée avant la publication du rapport d'enquête. Le Comité des sportifs continue d'entretenir des liens personnels avec les groupes. Elle associe le fait que les sportifs se sentent à l'aise de communiquer avec le Comité à un vote de confiance très important à l'égard de l'AMA et du travail qu'elle accomplit.

La réunion du Comité des sportifs a été marquée par des présentations spéciales et a accueilli des conférenciers, dont en premier lieu M. Koehler qui a parlé du groupe de travail sur Rio 2016, un sujet qui a suscité beaucoup de questions des membres du Comité. Les sportifs ont en effet exprimé de vives inquiétudes au sujet des problèmes persistants liés à la préparation des Jeux olympiques de Rio l'été prochain et à la capacité des organisateurs d'assurer des jeux propres. La présentation du D^r Verneq sur le Passeport biologique de l'athlète (PBA) a elle aussi suscité une foule de questions et des réflexions intéressantes de la part des membres du Comité. Ceux-ci sont manifestement très conscients de l'importance d'ADAMS et de son utilisation constante par l'ensemble des OAD afin de maximiser l'efficacité du Passeport.

Le professeur Ron Maughan a quant à lui fait un exposé très intéressant sur les dangers des compléments alimentaires. Selon lui, aucune conclusion claire ne peut être tirée en raison du caractère très complexe du problème; les membres ont toutefois beaucoup appris sur la question et sont sortis de la réunion avec un engagement renouvelé envers l'importance d'éduquer et d'informer les sportifs.

Un autre exposé fait par M. Ricketts a porté sur les responsables des contrôles antidopage, un sujet intéressant qui a été soulevé lors de la réunion du printemps par Andréanne Morin et qui est revenu sur le tapis par l'entremise d'un membre du Comité des sportifs tchèque. Le Comité a en effet reçu des plaintes de sportifs au sujet de la conduite de certains responsables des contrôles, notamment des comportements inappropriés et une familiarité excessive. Le Comité a par la suite discuté de la possibilité de fournir une rétroaction à une organisation de surveillance de la performance et de la conduite des responsables des contrôles antidopage. Après des discussions très étoffées, le Comité a formulé quelques propositions, dont elle parlera plus tard.

Il y a aussi eu un exposé sur ADAMS; le Comité des sportifs continue d'être informé sur le nouveau système ADAMS et de participer à son évolution tout en demeurant intéressé à agir comme porte-parole des sportifs à l'égard de cette composante des procédures antidopage qu'il souhaite être la plus efficace et la plus conviviale possible. Le Comité s'est engagé à participer à tous les volets qui concernent les sportifs dans le cadre d'un groupe de rétroaction ou d'un groupe de travail, qui coopère avec M. Kemp et le groupe responsable du développement du nouveau système ADAMS. Le Comité peut ainsi jouer un rôle actif dans l'amélioration et la mise en œuvre d'un mécanisme visant à faciliter la participation des sportifs à la lutte contre le dopage. Le Comité a également discuté de la nécessité que toutes les organisations utilisent ADAMS pour assurer le partage de l'information et la mise en place d'un programme antidopage plus efficace pour les sportifs propres. Plusieurs conférenciers ont abordé la nécessité qu'ADAMS soit utilisé par tous et le sujet a été au cœur des conversations tenues pendant la journée.

Un autre exposé a porté sur le Comité indépendant de révision de la conformité; les membres recevront un rapport qui suscitera probablement des discussions approfondies, mais les sportifs sont très intéressés par le programme; ils l'appuient entièrement et sont désireux de savoir comment ils peuvent manifester leur appui.

En ce qui concerne les résultats, elle mentionne d'abord la proposition faite au Comité de révision de la conformité par le Comité des sportifs d'appuyer sans réserve l'idée que tous les partenaires concernés prennent la conformité au sérieux. Le Comité a soumis plusieurs mesures dont il souhaite la mise en application, par exemple l'interdiction du droit de soumissionner, la non-accréditation de responsables et l'interdiction de l'accès aux autres commissions. Bien entendu, la décision finale revient aux OAD et aux FI, mais le Comité des sportifs souhaite que les décisions relatives à la non-conformité soient empreintes de fermeté et de détermination.

Le Comité des sportifs s'est dit extrêmement inquiet au sujet de l'absence de progrès de la lutte contre le dopage au Kenya. Elle sait que même si le problème est devenu encore plus complexe récemment, pratiquement rien n'a été fait et le Comité est très mécontent. Elle trouve difficile de regarder la situation évoluer sans pouvoir ne rien faire.

Elle mentionne que le Comité aimerait que toutes les OAD fournissent aux sportifs un mécanisme de rétroaction pour signaler des comportements jugés inappropriés de la part de responsables des contrôles antidopage ou exprimer des préoccupations.

Elle revient sur le sentiment d'urgence quant aux règles et aux procédures antidopage en prévision des Jeux olympiques au Brésil. Le Comité propose également que le professeur Ron Maughan présente son exposé sur les compléments lors d'une réunion du Conseil de fondation. Les sportifs l'ont trouvé tellement intéressant et instructif qu'ils estiment que ce serait une bonne chose que toute la communauté antidopage en prenne connaissance pour saisir toute la complexité du problème.

Enfin, le Comité des sportifs encourage fortement l'ensemble des OAD à adopter ADAMS le plus tôt possible pour assurer la conformité. En ce qui concerne les pays ou les OAD qui n'ont pas de système compatible, le Comité voit l'interconnectivité comme la grande priorité, car cette question touche le mouvement antidopage de multiples façons.

Elle conclut en disant qu'elle ne voulait surtout pas rater la réunion, en raison des nombreux sujets intéressants et importants qui y sont abordés, sans compter que le Comité des sportifs souhaite vivement connaître les décisions qui seront prises par le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Elle insiste sur l'importance de la présence des sportifs au sein du Conseil, car elle rappelle à quel point les sportifs en général comptent sur le mouvement antidopage pour canaliser toute leur énergie et leur détermination en vue de la lutte contre le dopage. L'AMA est à un carrefour important et beaucoup de sportifs espèrent sincèrement qu'elle prendra la bonne direction. Elle presse les membres de penser d'abord à ces sportifs dans leurs discussions préalables aux importantes décisions qui doivent être prises. Elle sera heureuse de répondre aux questions. Sinon, elle rappelle aux membres que M. Pengilly et M^{me} Bokel représenteront le Comité des sportifs lors de la réunion du Conseil de fondation le jour suivant.

M. PENGILLY ajoute que la réunion qui s'est tenue à Montréal le mois précédent a été très constructive. Il dit que le Comité des sportifs insiste pour que le Comité exécutif et le Conseil de fondation agissent avec fermeté et que les partenaires qui sont en mesure d'agir le fassent sans hésitation.

M^{ME} BOKEL remercie M^{me} Scott pour son rapport. Elle n'a pas grand-chose à ajouter, mais sera heureuse de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT dit que tous les participants ont été impressionnés par la qualité du rapport de M^{me} Scott. Le Comité exécutif n'a pas encore abordé le rapport de la Commission indépendante, le sujet chaud de la journée, parce que son président, M. Pound, n'est pas encore arrivé de Montréal. Il espère que les sportifs seront satisfaits de la décision du Comité exécutif de suspendre immédiatement le laboratoire de Moscou et du fait que beaucoup d'autres recommandations formulées dans le rapport de la Commission seront étudiées sérieusement ce matin et, il en est tout aussi certain, par le Conseil de fondation le jour suivant. Il suppose que M^{me} Scott a lu le rapport de 328 pages au complet et qu'elle est donc au courant des commentaires sur le renforcement du régime de conformité. Tout en disant que tout le monde s'entend là-dessus, il rappelle qu'il connaît le professeur Maughan depuis plusieurs années et se demande s'il ne serait pas préférable que son exposé s'adresse à un plus grand nombre de sportifs au lieu d'être présenté lors d'une réunion du Conseil de fondation. Que pense M^{me} Scott de l'utilisation des systèmes de diffusion électronique dont dispose l'AMA pour rejoindre le plus grand nombre possible de sportifs au lieu des responsables désignés?

M^{ME} SCOTT dit que c'est une excellente suggestion et est entièrement d'accord que plus de sportifs doivent avoir accès à l'information contenue dans l'exposé du professeur Maughan. Le Comité des sportifs pourrait prendre l'initiative et la Commission des sportifs du CIO pourrait étudier la question. Les nombreux rassemblements de sportifs dans le monde sont une occasion idéale et le Comité des sportifs mettra tout en œuvre pour que son message soit entendu par le plus grand nombre de sportifs possible. La question sera soumise au Comité qui déterminera comment mettre en œuvre cette initiative le plus efficacement possible.

M^{ME} BOKEL mentionne à son tour que le professeur Maughan a déjà présenté son exposé dans le cadre de la passerelle d'apprentissage des sportifs, soit le programme d'éducation gratuit de l'Agenda 2020 du CIO. Elle sera heureuse d'en parler devant le conseil consultatif universitaire en décembre, car elle pense qu'il serait intéressant d'inclure ce sujet.

M^{ME} SCOTT remercie M^{me} Bokel.

LE PRÉSIDENT dit qu'il semble déjà y avoir une entrevue avec le professeur Maughan dans le cadre des *WADA Talks*. La première étape du processus est donc amorcée. Le

problème avec les *WADA Talks* est que l'AMA ne connaît jamais le nombre exact d'auditeurs. Il y a sûrement un moyen d'avoir la diffusion la plus large possible pour les commentaires et les conseils du professeur Maughan et il remercie M^{me} Bokel pour son aide.

Il remercie M^{me} Scott et il espère qu'elle pourra chausser ses skis et profiter des premières neiges. Il espère la voir bientôt.

M^{ME} SCOTT remercie tous les membres pour leur compréhension et leur flexibilité. Il est très important pour elle de pouvoir continuer à participer. Elle souhaite deux excellentes journées aux membres et est impatiente de prendre connaissance des résultats.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs.

6. Finance

– 6.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI informe les membres qu'il a présenté le même rapport à Copenhague. Comme à l'habitude, le Comité Finance et Administration s'est réuni en juillet à Londres pour discuter des grands dossiers. Le Comité a reçu le document de contrôle interne de l'auditeur, qui cette fois encore n'a pas noté de faiblesse des contrôles. Les six derniers mois ont été passés en revue et il a été question du fonds de recherche spécial et de la structure budgétaire pour le prochain exercice. On a demandé au Comité d'envisager une nouvelle politique sur la réserve d'opération, laquelle a été présentée au Comité exécutif et fera l'objet d'autres analyses. Enfin, on a examiné le projet de budget pour 2016 et formulé une conclusion sur la question de l'augmentation de 3 % qu'a encore soulevée le CIO, compte tenu ou non des frais de déplacement des membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

6.1.1 Mandat du Comité de la rémunération

M. RICCI BITTI indique que le Comité Finance et Administration a présenté le mandat d'un éventuel comité de la rémunération à Copenhague; les membres ont devant eux des documents qui ont été préparés à la demande de certains membres du Comité exécutif et dont le Comité a recommandé l'approbation. Un comité de la rémunération représente un grand pas en avant en matière de bonne gouvernance; toutes les grandes organisations, même sportives, ont adopté cette formule. De toute évidence, ce comité devrait relever du Comité exécutif, mais pour des raisons pratiques, il devrait avoir la responsabilité de décisions qui étaient prises auparavant par le bureau. L'objectif est d'accroître la transparence de l'ensemble des activités liées à la rémunération des dirigeants de l'organisation et à la politique générale de rémunération des membres du personnel de l'Agence. C'est ce qui explique que le mandat du Comité de la rémunération est présenté aux membres.

LE PRÉSIDENT indique que ce point a été abordé en séance à huis clos et il croit que le Comité exécutif a décidé d'aller de l'avant; il a donc écrit à ses membres. M^{me} Widvey lui a rappelé qu'elle avait soulevé la question et il avait oublié; c'est pourquoi le sujet est revenu à l'ordre du jour.

M. RICCI BITTI demande s'il y a d'autres commentaires.

M^{ME} WIDVEY indique que l'Europe demande que la question des mandats du président de l'AMA soit retirée du mandat général et soit présentée en vue d'une décision distincte du Conseil de fondation selon l'article 15 des statuts de l'AMA.

M. RICCI BITTI dit qu'une recommandation devait normalement être faite; c'est ce qui était demandé.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont satisfaits de la recommandation. Il serait très heureux que le Conseil de fondation traite des indemnités qui lui sont versées puisqu'elles relèvent de sa décision. Il dit, et c'est son opinion personnelle, qu'il serait peut-être préférable que la question ne soit pas abordée par le Comité exécutif en raison de tous les dossiers qu'il doit déjà traiter. Conformément aux statuts de l'AMA, sa très modeste rémunération a été classée parmi les indemnités à son arrivée. Si le processus n'est pas entièrement légal, il sera très heureux de faire en sorte qu'il le devienne. Si les membres sont satisfaits de l'établissement du Comité de la rémunération, ils pourraient aborder les deux questions séparément.

M. RICCI BITTI aimerait comprendre ce que la ministre souhaite exactement. La proposition vise à améliorer l'organisation et, dans le passé, certaines questions ont été traitées en privé, conformément à la procédure. La proposition formulée par le Comité Finance et Administration selon laquelle le dossier devrait être traité de façon structurée comme dans toute bonne organisation est un progrès important en matière de gouvernance. Il demande aux membres de l'appuyer. Il sera heureux d'entendre les commentaires sur le mandat et la composition du comité, mais pour lui le dossier est très clair.

M. GENDALL appuie la proposition sur la formation du Comité de la rémunération qui lui semble nécessaire sur le plan de la gouvernance et de l'ouverture. Il ne veut pas faire de commentaire sur le point que vient de mentionner la ministre de Norvège, car il pense qu'il devrait être débattu à un autre niveau. On lui a toutefois demandé de proposer au Comité exécutif qu'un quatrième membre du Comité de la rémunération provienne d'une autorité publique; cette proposition a d'ailleurs été examinée ce matin par les autorités publiques, qui l'ont pour l'essentiel appuyée. L'enjeu n'est pas l'indépendance, mais la politique de représentation à la base de l'AMA, qu'il s'agisse du rôle de président, de vice-président, etc. La proposition prévoit toujours la présence de représentants du milieu sportif et du milieu gouvernemental aux postes de président et de vice-président et la présence d'un membre des autorités publiques au Comité de la rémunération. On lui a demandé de proposer la candidature de M^{me} Widvey de la Norvège au nom de ce groupe de membres de l'AMA.

M. RICCI BITTI apprécie les commentaires et la proposition et accepte celle-ci, mais à une condition : qu'un quatrième membre puisse siéger au Comité s'il ne vient pas du même milieu que le président. Si les deux milieux sont représentés, il devrait y avoir une rotation pour ce poste comme pour celui de président.

M. GENDALL dit que la suggestion de M. Ricci Bitti est tout à fait logique parce qu'il s'agit d'une question de politique et non seulement d'une apparence de représentation.

M. RICCI BITTI conclut que le quatrième membre doit être nommé par des partenaires qui ne représentent pas le même milieu que le président et que la rotation pour ce poste doit se faire de façon opposée par rapport à celui de président. Si les membres sont d'accord, la proposition peut être modifiée afin d'inclure la présence d'un quatrième membre venant d'un autre milieu que le président.

DÉCISION

La proposition de mandat du Comité de la rémunération est approuvée.

– **6.2 Contributions des gouvernements et du CIO**

M. RICCI BITTI informe les membres que l'AMA a reçu 97,55 % des contributions, comparativement à 96,5 % l'année précédente, soit une légère amélioration. Il confirme l'information transmise par M^{me} Pisani, chef des finances de l'AMA, selon laquelle la contribution du Kenya est arrivée ce matin; elle n'est pas considérable, mais représente une amélioration. Les contributions de l'Italie, de la France et du Mexique ne sont pas

complètes et l'AMA attend toujours celles de Cuba, du Pérou et du Liban. Il indique que les contributions supplémentaires s'élèvent à 710 413 \$ et remercie les principaux donateurs (les membres ont la liste devant eux et il n'a donc pas à répéter tous les noms), notamment le Japon, la Russie (qu'il ne pouvait passer sous silence) et le Koweït.

Il mentionne les contributions spéciales de 11,5 M\$ reçues pour les projets de recherche spéciaux ainsi que celles reçues des autorités publiques, de la Solidarité Olympique et de la République de Corée du Sud pour le nouveau système ADAMS, et celle du CIO destinée aux Organisations régionales antidopage (ORAD).

L'AMA a donc reçu les contributions standards, en plus de contributions volontaires de 710 000 \$ et de contributions de 11,5 M\$ environ pour le fonds de recherche, lesquelles seront investies au cours des prochaines années en fonction des décisions des membres.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– **6.3 Comptes trimestriels 2015 (troisième trimestre)**

M. RICCI BITTI informe les membres que l'AMA a un bilan sain et qu'elle dispose de 11 M\$ qu'elle doit cependant dépenser dans les deux ou trois prochains mois, ce qui signifie un solde en trésorerie non attribué d'un peu plus de 5 M\$ à la fin de l'année, comme l'indique le point 6.4 du projet de budget. Les fonds spéciaux détenus dans des comptes distincts de revenus courus du bilan de l'AMA n'ont pas été dépensés mais ont été attribués (le fonds de la Solidarité Olympique pour les ORAD, le fonds de développement pour ADAMS et les revenus reportés du fonds de réserve).

Il dit que les revenus sont conformes au budget, mais comme il en a déjà parlé à l'étape des contributions, il passe aux dépenses. Il a longuement été question de la Commission indépendante en septembre lorsque le budget a été révisé à 1,4 M\$, un montant assez considérable. L'AMA a dépensé 1,27 M\$ à ce jour et devrait dépenser encore un peu; ce qui veut dire que le budget révisé est adéquat. L'amortissement supérieur aux prévisions, qui a donné lieu à un écart important, inclut la radiation du projet sans papier, qui aurait été pris en compte dans le renouvellement en cours du système ADAMS. Le programme de bourses de recherche en sciences sociales s'est établi à 3,1 M\$ US, soit un montant légèrement supérieur découlant du budget de l'année précédente et faisant partie de l'engagement qui a été pris. M. Ricci Bitti répète ce qu'il a dit en septembre, à savoir que la volatilité des devises et en particulier la force du dollar US ont entraîné une perte non réalisée, mais une perte quand même parce que l'AMA a dû acheter des dollars canadiens et que la valeur des achats et celle des dépenses courantes ont été différentes. Il a donc fallu revoir certaines activités pour limiter cet écart. Pour ce qui est des dépenses en immobilisations jusqu'en septembre 2015, l'investissement le plus important porte de toute évidence sur le système ADAMS actuel et nouveau. Même si seulement 45 % du budget avait été engagé au 30 septembre, le projet va de l'avant et l'AMA doit dépenser plus d'argent. Il dit qu'il a souligné uniquement les éléments qui présentent des écarts et, que de façon générale, la situation est sous contrôle et les comptes de fin d'année de l'AMA devraient être conformes au budget.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2015.

– **6.4 Projet de budget 2016**

M. RICCI BITTI rappelle aux membres qu'ils doivent faire une recommandation au Conseil de fondation le jour suivant. Le CIO a insisté encore une fois sur la nécessité de revenir à une augmentation de 5 % (3 % plus 2 % pour les frais de déplacement) pour que l'AMA assume les frais de déplacement. Il a dit aux membres du CIO que cette

proposition est sensée, mais que le Comité exécutif a discuté de la question en septembre et a envisagé deux options : 5 % et 3 %. C'est la deuxième qui a été approuvée, au moins pour une autre année. Il demande au représentant du CIO s'il souhaite revenir sur la discussion qui a eu lieu.

LE PROFESSEUR ERDENER note qu'il y a deux options. L'AMA peut augmenter son budget de 5 % pour couvrir les frais de déplacement ou le hausser de 3 %, auquel cas les frais de déplacement seraient assumés par les deux parties.

M. TOMIOKA indique que lors de la réunion intergouvernementale de juin dernier, l'Asie/Océanie a approuvé la hausse de 3 % des contributions pour l'année suivante. On ne devrait recourir à une autre hausse qu'en dernier ressort et une fois que tous les moyens possibles pour équilibrer le budget ont été explorés. Afin de mettre en place le cercle de réflexion proposé par M. Howman et le groupe de travail pour la Commission indépendante proposé par le président, l'AMA doit bien planifier ses dépenses en tenant compte de son approche des revenus pour les nouveaux projets et ceux déjà en place, notamment en abaissant les taux de non-paiement des contributions, en faisant correspondre le financement provenant du CIO aux contributions volontaires supplémentaires des autorités publiques et en introduisant des fonds externes.

M^{ME} WIDVEY réitère que l'augmentation de 3 % du budget pour 2016 a été recommandée par le Comité exécutif en septembre et sera soumise à l'approbation du Conseil de fondation le jour suivant. Elle informe le Comité que l'Europe appuie cette hausse qui vise à couvrir les coûts liés aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro. Elle se demande s'il serait possible de préparer un budget plus détaillé englobant les coûts supplémentaires liés aux Jeux. L'Europe demandera à l'AMA d'envisager sérieusement la croissance zéro de son budget pour 2017 et 2018 et de s'engager à ne pas le hausser de plus de 2 % par rapport au budget de 2015.

M^{ME} BOKEL remercie M. Ricci Bitti pour son rapport. Reprenant ses propos au sujet de la part importante du budget représentée par le nouveau système ADAMS, elle estime que ce système est essentiel pour assurer que tous les sportifs aient accès à la meilleure formule possible pour fournir les renseignements sur leur localisation, sans compter toutes les autres possibilités offertes par ADAMS. Elle dit que le Comité Finance et Administration a dû revoir le budget 2015 en raison de l'enquête indépendante et que la hausse du budget est capitale.

M. GOTTLIEB remercie à son tour M. Ricci Bitti pour son rapport. Il est conscient que le Comité Finance et Administration et le personnel des finances de l'AMA ont déployé beaucoup d'efforts et il trouve rassurant que la situation de l'AMA soit aussi bonne. Au nom des États-Unis et des gouvernements des Amériques, il est heureux d'appuyer lui aussi l'augmentation de 3 % du budget 2016. Il n'y a pas si longtemps, le Comité exécutif a parlé d'un budget stable pour 2016, mais cette augmentation était vraiment nécessaire et il est heureux que ces contributions soient en place pour l'année qui vient.

M. GENDALL félicite M. Ricci Bitti pour la qualité de son rapport au nom de l'Océanie qui, comme il l'a mentionné en septembre, appuie l'augmentation de 3 % et le projet de budget pour 2016.

M. RICCI BITTI remercie ses collègues pour leur soutien et dit qu'il ira de l'avant avec l'augmentation proposée de 3 % tout en reportant l'examen des frais de déplacement conformément aux souhaits du CIO. Il dit que M^{me} Widvey a raison et qu'une décision a déjà été prise en septembre, mais il doit rappeler que le CIO souhaite que l'AMA assume les frais de déplacement, plus par principe que pour des raisons financières. Le CIO pense en effet que le paiement par l'AMA des frais de déplacement de ses dirigeants est une marque de bonne gouvernance. Il indique aux membres que le chiffre 1 164 qu'ils voient à la fin n'est pas un profit. Il permet plutôt à l'AMA de payer l'investissement dans ADAMS et de rétablir la réserve de 300 000 \$ qui a été utilisée cette année pour la Commission indépendante. C'est ce que permettra l'augmentation de 3 %, même si l'Agence se trouve dans une situation assez solide. Ce ne sont pas les bonnes idées ni les cercles de réflexion qui manquent à l'AMA, mais l'argent pour son fonctionnement.

L'Agence a dû se battre sans cesse et pour mettre en application des idées, il faut de l'argent. Il pense par conséquent que le cercle de réflexion devrait d'abord étudier les retombées de toutes les brillantes idées qui sont formulées. Il dit comprendre également le sentiment des représentants des gouvernements en raison du climat économique mondial, mais n'en estime pas moins l'augmentation essentielle.

Revenant aux points saillants du budget 2016 et en réponse à M^{me} Widvey, il estime le budget des Jeux olympiques à 655 000 \$, selon son expérience. Il peut lui faire parvenir des chiffres plus détaillés au besoin. Il mentionne ensuite les quatre principaux postes pour l'année suivante, dont la conférence pour les ORAD, un événement de plus en plus important qui coûte 150 000 \$, et le rétablissement de la réserve pour les litiges qui a été affectée à la Commission indépendante cette année, soit un montant de 300 000 \$. Le total est supérieur à 1,1 M\$. Le projet de budget intègre les options de 3 % et 5 %. Celle-ci ne contribue pas à améliorer la situation, car les frais de déplacement ont été estimés à 590 000 \$ à la fois pour les représentants des gouvernements et du Mouvement sportif. Il croit que suffisamment d'information a été fournie depuis septembre, mais le service des finances pourra donner une ventilation plus détaillée des dépenses en vue des Jeux olympiques si cela est nécessaire.

Pour 2017 et 2018, le Comité Finance et Administration a produit différentes options, notamment des augmentations de 2 %, 3 % et 4 %, et les membres peuvent voir que les chiffres sont conformes à la limite de 500 000 \$ de déplétion des réserves. Si l'option de 2 % correspond à la limite, celles de 3 % et 4 % donnent un peu plus de latitude à l'AMA. C'est l'exercice qu'a fait le bureau pour 2017 et 2018 en essayant toujours de ne pas dépasser la réserve d'opération de 500 000 \$. Les prévisions de trésorerie montrent clairement qu'une augmentation de 3 % assurerait un financement suffisant pour rétablir la réserve pour litiges en 2016 et hausser légèrement la réserve d'opération pour 2017 et 2018. L'AMA a une réserve d'un peu plus de 5 M\$, ce qui correspond aux dépenses de deux mois, et le Comité Finance et Administration recommande fortement qu'un effort soit fait pour améliorer la situation, ce qui ne sera pas nécessairement facile. Pour 2017 et 2018, les membres pourraient envisager une augmentation du budget de 3 % et 4 % et la possibilité d'une légère amélioration de la réserve d'opération. Le Comité Finance et Administration recommande plutôt une réserve d'opération équivalant à six mois de dépenses, plus normale pour une organisation comme l'AMA. Une telle réserve lui semble toutefois excessive : il faudrait demander une augmentation nettement supérieure à 3 %. En somme, il estime que les options de 3 % et 4 % donneraient à l'AMA un peu de latitude quant à la gestion de la réserve d'opération.

Le Comité Finance et Administration propose, pour approbation par le Conseil de fondation le jour suivant, que les auditeurs actuels soient confirmés dans leurs fonctions. Si les membres sont d'accord, la proposition peut aller de l'avant. Plusieurs auditeurs ont fait des propositions, mais le Comité Finance et Administration recommande de retenir les services de PricewaterhouseCoopers.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour que le projet de budget prévoyant une augmentation de 3 % soit présenté au Conseil de fondation et que PricewaterhouseCoopers soit confirmé comme auditeur. Il dit que M. Ricci Bitti semble être maintenant beaucoup plus à l'aise comme président du Comité Finance et Administration et il l'admire pour cela.

Il mentionne que dans le monde du sport, on a l'habitude de dépenser l'argent avant de l'avoir en main, mais que l'AMA est en voie d'établir un fonds de bienfaisance aux États-Unis afin de disposer d'un peu plus d'argent pour payer les dépenses courantes, en particulier pour la Commission indépendante et les améliorations du système ADAMS. Les arrangements et la documentation pertinente sont en place, les négociations avec l'Internal Revenue Service sont en cours et l'AMA a convenu de nommer une personnalité éminente à la présidence de la fondation. En vertu des règles, le conseil doit être composé en majorité de citoyens américains, ce qui est tout à fait approprié, et l'AMA doit distribuer 5 % du financement aux États-Unis, une mesure tout aussi pertinente. Il dit que l'AMA mettra tout en œuvre pour accroître ses revenus et, dans cette optique, il

se rendra jeudi à Boston avec Messieurs Howman et Niggli. Selon son expérience, la capacité de mobiliser du financement est directement proportionnelle à la compétence des demandeurs. Ce ne sera pas lui, car il est totalement inconnu aux États-Unis. Il a parlé à plusieurs de ses connaissances qui, espère-t-il, sont prêtes à apporter leur aide. Comme l'initiative ne prendra pas forme avant le début de 2016, ce serait une bonne chose que les marchés boursiers connaissent un solide redressement d'ici là. Il dit que la direction indiquera à M. Ricci Bitti si l'initiative sera minimalement, raisonnablement ou grandement fructueuse en précisant que sa personnalité lui dicte qu'elle sera raisonnablement fructueuse.

DÉCISIONS

1. Le projet de budget 2016 intégrant une hausse de 3 % est approuvé en vue de sa recommandation au Conseil de fondation le jour suivant.
2. Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation que PricewaterhouseCoopers soit retenu comme auditeur pour 2016.

7. Éducation

– 7.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. MOSES souhaite à tous les participants la bienvenue à Colorado Springs, où se trouve le siège d'USADA et du Comité olympique des États-Unis (USOC). C'est la première fois depuis longtemps que l'occasion se présente de tenir plusieurs manifestations importantes dans cette ville et il remercie le président d'avoir permis à Colorado Springs d'accueillir les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation car, comme les membres peuvent s'en rendre compte, il n'y a rien dans les alentours et la température change constamment.

Le Comité Éducation a connu une année très intéressante et a remporté plusieurs succès. La mentalité qui consiste à vouloir gagner à tout prix constitue une menace pour le sport, ce qui rend l'éducation toujours plus importante. Les leaders doivent appuyer les initiatives en éducation, car elles constituent un élément essentiel de la lutte contre le dopage dans le sport. Les membres du Comité Éducation, qui savent que la prévention est l'outil le plus puissant, ont examiné différents types de recherches et de nouveaux modes d'exploration psychologique pour savoir ce qui amène les sportifs à mal agir et, surtout, à bien agir. L'AMA a grandement aidé le Comité Éducation à obtenir le financement nécessaire pour lancer de nouvelles recherches dans ce domaine.

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport a tenu le mois dernier à Ottawa une conférence sur l'éducation qui a réuni beaucoup de gens actifs dans les milieux de l'éducation et des ressources humaines, dont pas moins de 130 représentants des ONAD, des ORAD, des FI et des CNO, des chercheurs qui effectuent des travaux passionnants un peu partout dans le monde et quelque 150 participants qui ont suivi les échanges au moyen de la diffusion en flux. Lors des discussions en groupe, les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité d'axer davantage l'éducation sur la recherche et d'évaluer l'efficacité et l'incidence des programmes d'éducation. Les gens très engagés dans la recherche et l'éducation souhaitent de toute évidence voir des résultats quantitatifs.

Le Comité Éducation demeure très satisfait du travail accompli par le service Éducation. Il continue de trouver des partenaires, de nouer des liens et d'élaborer de nouvelles ressources. Les initiatives d'avant-garde sont nombreuses dans le domaine grâce aux contrôles antidopage et à la prévention, aux différentes théories sur les

moyens dissuasifs, etc. On assiste à l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs et un grand nombre d'entre eux se spécialisent dans le dopage sportif. Le service Éducation fait un travail remarquable et le Comité Éducation l'apprécie vraiment.

Au sujet de la recherche en sciences sociales, le comité de révision des projets et le Comité Éducation ont eu l'occasion d'examiner 19 demandes provenant de 12 pays. Il laisse la parole à M. Koehler qui parlera plus en détail de ce dossier.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du
Comité Éducation

– **7.2 Projets de recherche en sciences sociales**

M. KOEHLER informe les membres que leurs dossiers contiennent un aperçu des projets pour lesquels un financement par le Comité Éducation est recommandé. Il souhaite cependant donner un bref aperçu des projets recommandés par le Comité au Comité exécutif. Le premier, qui a été présenté par le professeur Claessens des Pays-Bas, porte sur la prise de décision éthique qui, conjuguée à la mise en place des modèles appropriés, a un effet dissuasif important sur le dopage. Le Comité Éducation a décidé de financer le projet, car il mise sur les recherches déjà effectuées par le groupe en élargissant leur mandat et en effectuant une intervention pilote. Une technologie d'apprentissage en ligne permettra en effet de renforcer les aptitudes à la prise de décision des sportifs et des entraîneurs. Le projet, qui prévoit des contrôles sur des périodes de six et 12 mois, est fondé sur des liens solides entre l'ONAD des Pays-Bas et le CNO. Le financement demandé s'élève à 122 492 \$.

Le deuxième projet, présenté par un chercheur du Royaume-Uni, le professeur Dimeo, est très à propos puisqu'il porte sur la légitimité des projets et des programmes antidopage. Les recherches ont démontré que les sportifs n'adoptent pas les programmes antidopage s'ils ne sont pas convaincus de leur légitimité ou ne la comprennent pas. Le financement demandé pour ce projet multidisciplinaire à la fois théorique et pratique s'élève à 67 891 \$.

Le troisième projet vise l'utilisation et la collecte d'un plus grand volume d'information sur la légitimité afin de soutenir le projet Dimeo. Présenté par le professeur Petroczi, également du Royaume-Uni, il a pour objectif de renforcer les programmes de légitimité. Le financement total demandé pour ce projet d'un an est de 15 943 \$.

Le Comité Éducation sollicite l'approbation du financement de ces trois projets pour un montant total de 206 326 \$, le solde de 93 674 \$ étant destiné à des recherches ciblées en 2016, notamment l'exploration des protocoles de recherche mis en place pour évaluer et déterminer l'efficacité des programmes d'éducation antidopage dans le monde.

LE PRÉSIDENT estime que ces projets concordent tout à fait avec le souhait général que le budget affecté à la recherche en sciences sociales, qui peut atteindre un million de dollars, porte sur des projets de grande qualité comme ceux-là. Il dit qu'il connaît personnellement le professeur Dimeo; il n'a rien à voir avec cette demande mais il est certain que le professeur Dimeo sera très heureux.

DÉCISION

Les projets de recherche proposés en
sciences sociales sont approuvés.

8. Santé, médecine et recherche

– **8.1 Rapport de la présidente du Comité Santé, médecine et recherche**

LE PRÉSIDENT assure M^{me} Fourneyron que tous les membres pensent à elle et sont conscients des terribles moments que vit la France. Il lui explique que les conditions météorologiques dans l'Ouest des États-Unis ont empêché le D^r Rabin d'être présent et que celui-ci est maintenant en direction de Bruxelles. M. Howman s'est porté volontaire

pour présenter le rapport du Comité Santé, médecine et recherche, mais il est très reconnaissant envers M^{me} Fourneyron de le présenter directement au téléphone.

M^{ME} FOURNEYRON parle d'un jour sombre pour la France et regrette son absence de la réunion du Comité exécutif à Colorado Springs. En tant que membre du Parlement français, elle a en effet dû rester à Paris pour assister à des réunions de crise en vue notamment de donner des pouvoirs exceptionnels au gouvernement français après que l'état d'urgence eut été déclaré. Elle est certaine que les membres du Comité exécutif comprendront. Elle souhaite profiter de l'occasion pour transmettre les sincères remerciements du gouvernement français au président de l'AMA et à tous ceux qui ont exprimé leur sympathie, leur soutien, leur réconfort et leur amitié en ces moments extrêmement douloureux pour la France et toute l'humanité. Elle remercie les membres de lui permettre de présenter son rapport et de participer à la réunion par téléconférence, vu l'importance des dossiers à l'ordre du jour.

Son rapport sera bref étant donné que le Comité Santé, médecine et recherche a connu sa période la plus active entre juin et septembre et que les principaux sujets ont été abordés lors de la réunion de septembre à Copenhague, soit l'approbation de la mise à jour de la Liste des interdictions, l'approbation des projets de recherche pour 2015 et une présentation sur l'utilisation du fonds de recherche spécial. Elle souhaite quand même informer les membres au sujet de deux dossiers qui ont été mentionnés brièvement dans son rapport de septembre : le calendrier de travail du Comité et la demande de propositions concernant les transfusions sanguines autologues.

Elle dit que l'un des principaux défis est d'améliorer la transparence et l'accessibilité des travaux du Comité Santé, médecine et recherche et d'évaluer avec plus d'efficacité l'excellent travail accompli par les différents groupes d'experts. Le groupe d'experts Liste se réunit trois fois l'an pour examiner les données scientifiques sur les nouvelles substances et les nouvelles tendances en matière de dopage et pour déterminer quels produits et méthodes doivent être ajoutés à la Liste des interdictions ou faire l'objet du programme de surveillance. Le groupe s'est réuni la veille de la réunion du Comité en septembre pour finaliser la mise à jour de la Liste et formuler des recommandations aux membres du Comité, qui en ont discuté le lendemain et ont validé les changements destinés à être soumis à l'approbation du Comité exécutif. Les changements proposés ont ensuite été transmis à l'ensemble des partenaires et des membres du Comité exécutif deux semaines avant la tenue de sa réunion. Le même processus a été mis en application pour la définition des projets de recherche dont le financement devait être approuvé lors de la réunion de septembre du Comité exécutif. Si tous les projets soumis dans le cadre de l'appel à subventions de l'AMA ont été évalués entre mars et mai par des panels de réviseurs indépendants, le panel de révision s'est réuni la veille de la réunion du Comité Santé, médecine et recherche, après quoi la liste des projets dont le financement était recommandé a été produite dans les heures qui ont suivi et diffusée quelques jours à peine avant la réunion du Comité exécutif. Elle dit que cette procédure qualitative est solide et bien établie et que l'AMA a la chance de pouvoir compter sur la présence au sein du groupe Liste et du Panel de révision de projets (PRP) d'experts parmi les plus chevronnés dans le monde. Il y a cependant un inconvénient : les membres du Comité Santé, médecine et recherche ont à peine eu le temps de jeter un coup d'œil à la liste mise à jour ou aux projets de recherche avant la réunion annuelle, les suggestions provenant du PRP ayant été déposées à ce moment seulement. Les partenaires, qu'il s'agisse des ONAD ou des commissions médicales des fédérations, ont quant à elles à peine eu le temps d'examiner la liste et les recommandations relatives aux projets de recherche et d'en discuter. Les recommandations ont été reçues deux semaines seulement avant la réunion du Comité exécutif et les membres n'ont eu que quelques jours pour faire part de leurs commentaires, donner leur rétroaction ou poser des questions, et produire un mandat pour leurs représentants, ce qui est nettement insuffisant vu le caractère technique des sujets. Comme elle l'a mentionné en septembre, les partenaires veulent savoir pourquoi un produit est ajouté ou retiré de la Liste des interdictions, ou n'y est pas ajouté quand ils pensent qu'il devrait l'être. Ils veulent aussi examiner les projets de recherche en détail. Cette situation engendre un sentiment de

frustration croissant et compréhensible chez les partenaires, dont certains se sont plaints directement à elle. Les membres du groupe d'experts sont eux aussi insatisfaits, car ils doivent produire la liste en catastrophe avant la réunion du Comité Santé, médecine et recherche. Elle déplore cette situation, car les experts font un travail remarquable. Ils travaillent de nombreuses heures pour utiliser les données scientifiques au niveau le plus pointu, anticiper les nouvelles tendances en matière de dopage et identifier les nouvelles substances améliorant la performance, un apport dont l'AMA a absolument besoin en tant qu'autorité antidopage pour faire connaître au monde les produits autorisés et non autorisés. Les membres du Comité en paient le prix aussi, car ils ressentent de la pression; on devrait faire une meilleure utilisation des capacités intellectuelles disponibles.

Elle estime que son rôle en tant que présidente du Comité Santé, médecine et recherche consiste à remettre en question un certain nombre de points et de procédures opérationnels et techniques afin de viser plus d'efficacité, de simplicité, d'accessibilité et de transparence. Réagissant aux plaintes, elle a donc demandé que le calendrier du groupe Liste soit revu afin que les documents soient envoyés bien avant la réunion du Comité exécutif, donnant ainsi aux partenaires plus de temps pour faire leurs commentaires, consulter et échanger leurs idées et leurs opinions pendant la période comprise entre la réunion du Comité Santé, médecine et recherche et celle du Comité exécutif en septembre. Cela peut sembler facile, mais ce n'est pas le cas, car de nombreuses contraintes doivent être prises en considération, la principale étant que le Code et la Liste des interdictions mise à jour doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier tous les ans, une échéance qui nécessite une approbation au plus tard en septembre. Il faut également tenir compte du coût financier associé au changement de calendrier; compte tenu des efforts de réduction des coûts de l'AMA, il faut donc être très prudent. Une utilisation plus grande de la vidéoconférence pourrait faire partie de la solution. Des progrès intéressants ont été réalisés grâce au service Science et elle espère être en mesure de présenter une nouvelle approche et une nouvelle proposition lors de la prochaine réunion en mai.

Le deuxième sujet qu'elle veut aborder est celui des propositions relatives aux transfusions sanguines autologues. Le Comité exécutif a décidé de faire preuve de plus d'innovation et d'être plus proactif dans l'utilisation du fonds de recherche spécial pour cibler les grandes priorités en recherche. Elle mentionne qu'à partir de maintenant, le service Science émettra des demandes de propositions ciblant des équipes de recherche, des laboratoires et des chercheurs dont l'excellence est reconnue au sein de la communauté scientifique mondiale; l'AMA communiquera donc avec eux pour solliciter des propositions et des demandes. Elle est heureuse de préciser que cette nouvelle approche a déjà été mise en application et que la première demande de propositions relatives aux transfusions sanguines autologues a été publiée dans trois revues scientifiques prestigieuses en octobre. La date limite pour présenter les demandes est le 31 janvier. Comme un montant de un million de dollars du fonds de recherche spécial est affecté à ce processus, elle est persuadée que les demandes reçues seront de grande qualité.

Elle souhaite enfin mentionner qu'il est plus important que jamais de bien informer la communauté sportive sur la Liste des interdictions. Elle dit que l'AMA doit absolument trouver des moyens novateurs, intelligents et simples pour ce faire et que le service Communications a eu une excellente idée en demandant aux sportifs leur point de vue sur la question. Elle est donc impatiente de prendre connaissance du rapport de M^{me} MacLean le jour suivant. Elle remercie encore une fois les membres pour leur compréhension.

LE PRÉSIDENT remercie M^{me} Fourneyron pour son rapport et sa préparation détaillée.

M. PENGILLY dit qu'il est très confiant au sujet de la suite qui sera donnée à la demande de propositions relatives aux transfusions sanguines autologues. Il aimerait aussi avoir un bref compte rendu des demandes de propositions sur la prévalence du

dopage et savoir si cette question concerne uniquement le Comité Santé, médecine et recherche ou la recherche en sciences sociales également.

M^{ME} FOURNEYRON répond que premières demandes de propositions dans le cadre du fonds de recherche spécial portent sur les transfusions sanguines autologues et les secondes sur la prévalence du dopage. Celles-ci devraient être émises dans les prochaines semaines.

LE PRÉSIDENT dit qu'il a écouté attentivement et qu'il lui semble que la première partie du rapport et les changements proposés aux calendriers et aux réunions pourraient impliquer pour l'AMA une toute nouvelle manière d'envisager les questions de santé, de médecine et de recherche. Le cas échéant, il serait très heureux que le sujet soit abordé lors de la prochaine réunion de mai. D'ici là, il pense que le Comité exécutif devrait demander à Messieurs Howman et Niggli d'étudier la question et ses conséquences au lieu de simplement approuver la proposition et d'avoir de la difficulté à satisfaire la demande de M^{me} Fourneyron en temps opportun. Il demande s'il est possible de collaborer dans ce dossier.

M^{ME} FOURNEYRON répond que ce sera tout à fait possible.

LE PRÉSIDENT demande à M^{me} Fourneyron si elle prévoit être présente par vidéoconférence à la réunion le jour suivant.

MME FOURNEYRON pense que ce sera possible et a hâte de parler aux membres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente
du Comité Santé, médecine et recherche.

– **8.2 Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT)**

LE D^r VERNEC dit que le premier document concerne une demande de décision sur des changements au SIAUT. Il explique que par suite d'une décision rendue par le TAS à l'égard d'un cas AUT l'année dernière, le panel a noté que la question du degré de preuve n'a pas été abordée spécifiquement; il recommande donc respectueusement que l'AMA révise le SIAUT en ce sens. Après que l'AMA eut consulté des personnes de l'extérieur ainsi que des rédacteurs du Code et du SIAUT, un degré de preuve a été ajouté au document. Il figure à la page 10 de la version annotée. Essentiellement, on y mentionne que le degré de preuve doit être fondé sur la prépondérance des probabilités et que le standard de satisfaction utilisé ailleurs doit servir uniquement à prouver les sanctions disciplinaires. La prépondérance des probabilités convient vraisemblablement davantage lorsqu'un sportif doit obtenir une AUT.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec les termes de la proposition.

DÉCISION

Le Standard international pour les AUT est
approuvé.

– **8.3 Document technique – TD2016MR.**

LE D^r VERNEC mentionne que le document TDEAS, qui a été approuvé par le Comité exécutif en septembre dernier, est étroitement lié au TDRMR pour le Passeport biologique de l'athlète; il doit donc être mis à jour en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La mise à jour vise principalement à assurer la compatibilité avec le document TDEAS et à apporter quelques éclaircissements.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont satisfaits des mises à jour. Il va de soi que l'AMA doit mettre à jour ses documents techniques régulièrement.

DÉCISION

Le document TD2016RM est approuvé.

9. Affaires juridiques

– 9.1 Rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes

M. NIGGLI dit aux membres qu'il sera très bref. Il souligne le fait que les membres verront les modifications adoptées au Canada sur la protection des données et que plusieurs personnes ont demandé à voir le texte.

Il semble que le texte définitif de la nouvelle loi qui doit entrer en vigueur en Europe sera prêt bientôt. Actuellement, l'antidopage est un exemple de dossier qui peut relever de l'intérêt public, ce qui permet aux OAD de faire leur travail. Cependant, il était très clair qu'une loi nationale était nécessaire et que chaque État membre de l'Union européenne devrait intégrer à sa législation une déclaration indiquant que l'antidopage est une question d'intérêt public. La Commission européenne collabore avec l'AMA pour s'assurer que les États membres sont sensibilisés à cette question. Il est important de retenir que la balle est présentement dans le camp des États membres.

Un rapport est présenté sur les cas en suspens et résolus. Il sera heureux de répondre aux questions à ce sujet.

Il est intéressant de voir qu'un nouvel article du Code oblige les sportifs qui ont pris leur retraite à se soumettre à des contrôles avant de revenir à la compétition. Depuis que cette règle a été mise en place, l'AMA a traité depuis le début de l'année neuf demandes d'exemption à la suite du non-respect de la période de six mois : quatre ont été acceptées et quatre autres ont été refusées. La règle prévoit qu'une exemption doit être accordée uniquement lorsqu'un sportif n'a pas eu la possibilité de se préparer en vue d'une compétition, par exemple s'il souhaite participer aux épreuves de qualification et, que par suite d'une modification du calendrier par la FI, l'épreuve a lieu deux semaines plus tôt que prévu. Par ailleurs, l'AMA n'accorde pas d'exemption parce que le sportif n'a pas eu l'information; les exemptions sont accordées dans des circonstances exceptionnelles uniquement.

M. PENGILLY dit que les changements apportés à la loi canadienne constituent une bonne nouvelle et que les gouvernements européens devraient s'en inspirer et partager l'information en conséquence. Il se dit inquiet au sujet du fait qu'en vertu de la nouvelle réglementation, chaque État membre doit faire de l'antidopage une question d'intérêt public et que cela peut prendre du temps et se révéler difficile. Il encourage donc les États membres à tenir l'AMA informée. Si la loi n'est pas mise à jour, elle pourrait ne plus être conforme au Code.

LE PRÉSIDENT note que ce problème a déjà été abordé. Il est certain que la Commission européenne et l'AMA n'ont jamais été sur la même longueur d'onde dans ce domaine. M. Niggli pense-t-il qu'un décret de la Commission sera pris au sérieux et compris par les États membres? Les encouragera-t-on à devenir conformes? L'AMA peut-elle faire quelque chose? Une déclaration de non-conformité constituerait une sanction très lourde. L'AMA devrait-elle désigner des coupables et jeter des blâmes et devrait-elle encourager les gouvernements européens à le faire? L'avis de M. Niggli serait utile.

M. NIGGLI répond que les changements apportés à la loi canadienne sont efficaces et que certains pays européens utilisent ADAMS en s'inspirant de ces règles. Des OAD ont aussi obtenu une autorisation, même si leur organisme de protection des données ne s'était pas prononcé. La Pologne en est un exemple récent. Il espère que les États membres traiteront ce dossier avec sérieux, mais il ne sait pas dans quelle mesure ce sera facile pour eux. La Commission européenne travaille avec l'AMA à éveiller les consciences. Deux années s'écouleront probablement entre l'approbation du texte et son entrée en vigueur. Et si, au bout du compte, cela ne se produit pas, l'AMA devra voir

comment les choses se passent concrètement. Même si certaines organisations antidopage échangent des données et effectuent leur travail, cela serait probablement illégal techniquement dans leur pays en raison de restrictions. Si, en fin de compte, les efforts de lutte contre le dopage devaient s'arrêter en raison de l'impossibilité de recueillir de l'information, l'AMA serait certainement confrontée à un problème de conformité.

LE PRÉSIDENT demande s'il serait utile que le Comité exécutif soit informé régulièrement au sujet des organisations qui ont apporté leur aide et de celles qui ne l'ont pas fait.

M. NIGGLI dit qu'il est trop tôt pour aborder ce sujet. L'AMA verra comment les États membres réagissent une fois le texte finalisé et collaborera avec la Commission européenne et les dirigeants pour s'assurer que le dossier est bien compris; elle restera également en liaison avec ses représentants européens pour transmettre le message et prévenir les problèmes.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les affaires juridiques et les enquêtes.

– 9.2 Modifications aux statuts de l'AMA

M. NIGGLI informe les membres que la proposition de modification des statuts découle d'un débat antérieur sur les conséquences de la non-conformité. Il y a déjà eu des conséquences pour le non-paiement des sommes dues et la non-ratification de la Convention de l'UNESCO; un paragraphe a été ajouté à ce sujet. Après la réunion du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA), des représentants ont proposé à l'AMA une modification mineure de ses statuts. Ils proposent en effet qu'au lieu d'entrer en vigueur comme prévu le 1^{er} janvier qui suit une décision, les conséquences s'appliquent le lendemain de la décision ou, en d'autres termes, immédiatement. Les membres peuvent consulter le libellé de la proposition européenne qui n'a pratiquement pas changé, si ce n'est que les parties non conformes perdront leur siège le lendemain de la déclaration de non-conformité. Les membres peuvent déterminer quel texte sera présenté le jour suivant. La mention « avant le 1^{er} janvier 2009 » qui figure à la deuxième ligne n'a pas de sens et il propose qu'elle soit retirée. Les Européens sont satisfaits de cette modification. On lit ensuite l'expression suivante en caractères gras à la fin du paragraphe « sera automatiquement suspendu ou perdra automatiquement son siège au Conseil de fondation ». Il suggère que l'AMA conserve la formulation actuelle, soit « perdra automatiquement son siège au Conseil de fondation ». Il revient au Comité exécutif de décider des éléments qu'il présentera le jour suivant au Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT note que la modification apportée à la règle européenne se traduit par une sanction plus rigoureuse. Les parties non conformes seraient tout de suite informées qu'elles ne peuvent participer au lieu de l'apprendre un an plus tard.

LE PROFESSEUR ERDENER dit que le Mouvement olympique appuie la modification proposée à l'article 6.6, sachant que les conséquences s'appliquent aux membres représentant un gouvernement ou agissant comme représentant officiel d'un pays signataire.

M. GOTTLIEB appuie lui aussi la proposition européenne dont il trouve le libellé plus direct et plus approprié.

M^{ME} WIDVEY dit qu'elle n'a rien à ajouter et elle est satisfaite de la proposition présentée par M. Niggli.

M. NIGGLI confirme que l'interprétation du professeur Erdener est exacte. L'idée de départ est que tous les représentants officiels d'un pays ou d'une OAD sont concernés.

DÉCISION

Les modifications proposées aux statuts de l'AMA sont approuvées.

- **3.1 Commission indépendante** (*N.B. Ce point a fait l'objet d'un rapport immédiatement après le point 9 – Affaires juridiques le jour de la réunion*)

LE PRÉSIDENT indique aux membres que l'une des recommandations de la Commission indépendante porte sur la conformité, ce dont il est très heureux. Il invite M. Pound à décrire au Comité exécutif les travaux de la Commission et en particulier ses recommandations. Il se réjouit que M. Pound soit présent, car en son absence les membres auraient dû se contenter de prendre connaissance des recommandations qui touchent l'AMA par opposition à celles qui touchent les autres organisations. Il lui semble tout à fait approprié que le Comité exécutif félicite M. Pound pour les importants travaux qui ont été réalisés depuis l'établissement de la Commission à la mi-décembre 2014. On lui a fait personnellement des commentaires ici et là dans le monde louant la décision de l'AMA d'établir cette commission et la rapidité avec laquelle cela a été fait. Il regrette que le processus ait mis au jour d'autres problèmes qui ont dû être portés à l'attention d'autres autorités. Il souhaite la bienvenue à M. Pound.

M. POUND remercie le Comité exécutif d'avoir établi la Commission indépendante, une décision nécessaire dans les circonstances. Les membres de la Commission ont dû travailler d'arrache-pied pour arriver à présenter un rapport assez complet pour les réunions et ils espèrent que le résultat de leur travail est satisfaisant, à défaut d'être parfait. La Commission a reçu dans l'ensemble des commentaires favorables et les médias ont très bien accueilli son rapport la semaine précédente à Genève; il croit que beaucoup de représentants des médias souhaitent que la Commission indépendante poursuive dans la même veine.

Il n'est pas certain de comprendre ce que veut le président. Certaines recommandations sont destinées à diverses parties, dont l'AMA bien entendu. Le président souhaite-t-il parcourir les recommandations dans un ordre particulier ou peut-il commencer par répondre aux questions des membres du Comité exécutif sur le rapport? Deux parties du rapport n'ont pas encore été publiées, dont l'une mentionne la possibilité de poursuites criminelles. La Commission indépendante a tenu compte des discussions que l'AMA a eues avec Interpol au cours des années et il pense que le dossier sera transmis à Interpol en vue de poursuites criminelles. Interpol n'a pas fait d'enquêtes elle-même, mais elle a accepté d'examiner le dossier et de voir s'il serait possible de convaincre une partie ou un gouvernement d'entamer une enquête directe et des poursuites. Les autorités françaises ont accepté de donner suite et ont été en contact avec d'autres pays, notamment Singapour qui a été au cœur du dossier du blanchiment d'argent et de cas d'extorsion auprès de sportifs. Les autorités de Singapour ont d'ailleurs accepté de coopérer, ce qui pour lui représente une étape très importante. La police française a arrêté des individus se trouvant sur le territoire français, dont l'ancien président de l'IAAF, son conseiller et un employé de l'IAAF. Après interrogatoire, ils ont été mis en examen par un tribunal composé de trois juges, dont le président est l'un des procureurs au criminel les plus en vue en France. L'AMA a beaucoup de chance qu'une personne d'une telle compétence ait accepté de prendre en charge ce dossier, dont il ne peut prédire l'issue. La Commission indépendante a indiqué qu'en principe, elle rendra publique avant la fin de l'année la partie de son rapport qui traite des poursuites criminelles, ce qui n'a pas semblé déranger les juges. Il croit qu'ils ont en main les éléments probants et tiré les conclusions nécessaires des interrogatoires des témoins pour connaître parfaitement les faits. Il s'attend à ce qu'il y ait des poursuites, et les juges et le responsable des poursuites criminelles en France semblent s'y attendre aussi. Deux des personnes visées ne se trouvaient pas en France à ce moment; l'une était censée être en Russie et on ne pouvait être certain que les Russes allaient coopérer.

L'autre se trouvait apparemment au Sénégal. L'ancien président de l'IAAF a dû remettre son passeport et promettre de ne pas quitter le pays.

La deuxième partie du rapport porte sur le deuxième reportage de la télévision allemande et un document scientifique dont la Commission indépendante n'a pas encore pris connaissance. Les médias concernés et les deux scientifiques australiens ont imposé des conditions que la Commission juge inacceptables. Elle a toutefois accès à la même base de données que ces scientifiques, laquelle est analysée par des experts qui devraient déposer un rapport complet dès la mi-décembre. Il y aura au bout du compte trois rapports ou les deux questions pourront faire partie de la discussion au sujet de l'IAAF.

LE PRÉSIDENT dit qu'il préférerait que les membres du Comité exécutif puissent d'abord poser toutes les questions voulues, puis qu'on passe aux recommandations à l'égard desquelles l'AMA a donné ou donnera suite, en particulier celles qui la concernent directement.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie M. Pound et son équipe pour leur travail remarquable et tellement important pour la grande famille sportive. Dès que le rapport a été publié, le CIO a pris des mesures et en a brièvement informé les membres. Le CIO a pris note de son contenu et des décisions ultérieures de l'IAAF, de l'AMA et des autorités russes. Il fera un suivi de toutes les décisions prises par l'IAAF relativement aux résultats des sportifs présents aux Jeux olympiques de Londres et prendra toutes les mesures nécessaires à l'égard des personnes et des organisations concernées. Le CIO s'est réuni la semaine précédente avec le CNO russe pour discuter des mesures visant à assurer l'entière conformité de la fédération d'athlétisme du pays. En ce qui a trait au laboratoire de Sotchi 2014, le CIO note que la Commission n'a pas remis en question les résultats des Jeux, confirmant ainsi les conclusions des Observateurs indépendants de l'AMA de même que celles de la Commission médicale du CIO. Pendant ces Jeux, la Commission médicale a désigné quatre directeurs de grands laboratoires accrédités par l'AMA comme experts pour les trois sections du laboratoire de Sotchi. Il va de soi que si un élément contredisant ces rapports et ces conclusions venait à être mis au jour, le CIO referait une analyse des échantillons conservés, selon la procédure standard.

M^{ME} BOKEL remercie M. Pound pour son rapport qui a eu un immense impact sur les sportifs du monde entier comme il peut l'imaginer. Elle veut savoir si les mandats relatifs aux enquêtes futures concernent uniquement la Russie et l'athlétisme ou si, comme le craignent les sportifs, leur sport ou leur pays est aussi visé. Elle demande à M. Pound s'il juge nécessaire que des enquêtes supplémentaires soient conduites dans plusieurs pays ou sur plusieurs sports dans certains pays.

M. VALLINI veut savoir si la recommandation concernant l'expédition des échantillons prélevés en Russie aux laboratoires étrangers ne s'applique qu'à ceux qui n'ont pas été analysés ou si elle touche également ceux qui sont stockés dans le laboratoire de Moscou?

M. POUND sait que le CIO est heureux de pouvoir compter sur le rapport des Observateurs indépendants sur le laboratoire de Sotchi, sachant que la Commission indépendante n'a pas consacré beaucoup d'attention aux Jeux de Sotchi, si ce n'est que pour mentionner que le nouveau KGB était représenté dans le laboratoire par des agents déguisés en ingénieurs ou en autre chose sans savoir cependant s'ils avaient tenté d'intervenir dans l'analyse ou non. Il suppose que les Observateurs indépendants ne pouvaient pas reconnaître ces agents ni savoir qui ils étaient. Il en a discuté avec le président du CIO et en a conclu, que si ce dernier était satisfait de pouvoir compter sur ces rapports, cela ne faisait pas partie du mandat de la Commission indépendante.

Il dit à M^{me} Bokel que le mandat de la Commission était très limité : un pays, un sport et le reportage de la chaîne ARD en toile de fond. L'ampleur du problème est horrifiante et dénature complètement l'esprit du sport. Il suppose que beaucoup de sportifs dans d'autres pays ont de bonnes raisons d'être inquiets au sujet d'enquêtes éventuelles de la Commission indépendante et il considère qu'il s'agit d'un véritable tournant pour l'AMA.

La Commission a démontré qu'il était possible de mener rapidement et efficacement une enquête relativement peu coûteuse. Et il espère que l'AMA sera disposée à poursuivre dans cette voie et estime que le Comité exécutif doit y penser.

Au sujet de l'expédition des échantillons, il ne se souvient pas si la Commission indépendante s'est concentrée uniquement sur les échantillons qui n'avaient pas été encore analysés ou si elle a pris en compte tous les échantillons présents. L'AMA peut trancher étant donné qu'elle assure la supervision de la chaîne de possession et le traitement des échantillons. Il serait probablement préférable que tous les échantillons soient englobés, surtout qu'ils ne sont pas si nombreux. En tout cas, il y en a certainement moins depuis que le directeur du laboratoire en a détruit 1 400 tout juste avant la visite de l'AMA.

La plupart des recommandations sont très claires. Le président peut apporter les éclaircissements nécessaires si les fondements d'une recommandation ne sont pas assez clairs ou si les membres se perdent dans les explications.

LE PRÉSIDENT souhaite élucider la question des échantillons. Selon sa compréhension, malgré la suspension du laboratoire, des échantillons peuvent quand même y être retenus en toute sécurité ou ils peuvent être déplacés à la demande des personnes qui les ont en leur possession. Comme ces échantillons sont ceux des Jeux européens de Bakou, il reviendra aux Comités olympiques européens (COE) de décider de les déplacer au besoin. Dans le cas contraire, il pense qu'ils sont probablement encore en lieu sûr là où ils se trouvent.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la direction de l'AMA fera une recommandation concernant les échantillons conservés à Moscou et en référera aux personnes qui les ont recueillis et les ont en leur possession. Il sera probablement préférable qu'ils soient envoyés ailleurs. Les échantillons se trouvant au laboratoire de Moscou qui n'ont pas encore été analysés doivent être expédiés à un autre laboratoire accrédité. Une troisième catégorie concerne les échantillons prélevés en décembre dernier et se trouvant à Lausanne ou à Cologne en vue d'une possible réanalyse.

M. GOTTLIEB signifie son appréciation du travail accompli par M. Pound, qui a concentré ses efforts sur un certain nombre de partenaires, dont l'AMA. Dans la conclusion du rapport, il est écrit qu'il n'y a aucune raison de croire que l'athlétisme est le seul sport en Russie qui a été entaché par des manquements systématiques. La Commission n'a pas formulé de conclusions définitives étant donné que son mandat se limitait à l'athlétisme. Il demande cependant à M. Pound de donner son avis aux membres du Comité exécutif qui ont la responsabilité de protéger les sportifs propres et des comptes à rendre à l'AMA sur la façon de départager le vrai du faux. L'occasion est trop belle. Un grand nombre de sportifs propres, du moins dans son pays, et d'organisations sportives pressent les autorités américaines de faire toute la lumière dans ce dossier. Il aimerait savoir quels mécanismes M. Pound recommande pour les autres sports, du moins dans son pays.

M. POUND répond qu'il est certain que les membres de la Commission indépendante et lui-même seront heureux d'engager ce dialogue. Si les membres pensent que la Russie est le seul pays ayant un problème de dopage, ils sont dans l'erreur; même chose s'ils croient que le problème se limite à l'athlétisme dans ce pays. Cela dit, ils doivent prendre une décision : il y a d'autres pays qui doivent retenir l'attention et c'est pourquoi le Comité exécutif dispose de sommes importantes pour agir.

M. GENDALL dit qu'il n'a peut-être pas saisi tout l'impact du rapport, mais selon ce qu'il comprend, un laboratoire présélectionne les échantillons avant qu'ils ne se rendent au laboratoire accrédité. Le cas échéant, est-il possible d'obtenir les échantillons qui n'ont pas été envoyés au laboratoire accrédité ou se sont-ils évaporés dans la nature?

M. POUND indique que la Commission indépendante a bel et bien relevé la présence d'un deuxième laboratoire à Moscou ayant (selon ce qu'il pense) à peu près les mêmes capacités d'analyse que le laboratoire accrédité et qui aurait servi à analyser les

échantillons. Les échantillons positifs étaient détruits, les autres envoyés au laboratoire accrédité. Comme ce laboratoire n'était pas assujéti au Code ni aux standards, il pouvait tout simplement se débarrasser des échantillons positifs.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur la page 312 du rapport où M. Pound énonce une série de recommandations. Il souhaite s'attarder sur deux d'entre elles. La première portait sur le départ du directeur du laboratoire de Moscou, qui a été presque immédiat. Dans un deuxième temps, M. Pound recommandait le retrait de l'accréditation de l'AMA qui, en vertu de ses pouvoirs, a aussitôt suspendu le laboratoire pour une période de six mois. L'AMA a établi une commission disciplinaire ayant les pouvoirs de prendre toutes les mesures nécessaires. On lit ensuite un commentaire sur les exigences de contrôle, qui est entièrement approprié. Puis, il est question du nouveau laboratoire accrédité de Moscou, autre sujet entièrement approprié. La possibilité que ce laboratoire et probablement d'autres laboratoires dévoilent à l'AMA les modalités de tous les contrats qu'ils ont conclus, a été abordée, mais pouvait aussi s'appliquer uniquement à celui de Moscou. Concernant l'Agence antidopage russe (RUSADA), il a été recommandé qu'elle soit déclarée non conforme au Code. Les membres du Comité exécutif connaîtront la réponse le jour suivant. Il a aussi été recommandé que la non-conformité demeure en vigueur jusqu'à ce que l'AMA en décide autrement. L'Agence a déjà contacté les autorités à Moscou et est en mesure d'enclencher immédiatement le processus, compte tenu de la probable déclaration de non-conformité de RUSADA le jour suivant. Une série de recommandations figurant à la page 314 découlent de la déclaration de non-conformité et portent sur les gestes que posera l'AMA pour que RUSADA redevienne conforme. D'autres recommandations concernent la fédération d'athlétisme russe, notamment sur une déclaration très claire de non-conformité à son égard. L'AMA a transmis officiellement cette déclaration à l'IAAF qui est tenue de veiller à ce que les FN se conforment au Code. L'IAAF, qui était de toute évidence soumise à des pressions de toute sorte depuis longtemps, a demandé récemment à M. Andersen de présider un comité d'enquête. Le président a communiqué presque aussitôt avec le président de l'IAAF pour le féliciter de sa décision et suggérer que l'AMA participe à cette enquête pour éviter les doublages. Après avoir entendu M. Andersen la veille, les membres du Comité exécutif sont certains que ce sera le cas.

D'autres commentaires destinés à la fédération russe ne relèvent peut-être pas de l'AMA, mais seront pris en compte en temps opportun.

Deux autres recommandations s'appliquant à l'IAAF relèvent des poursuites criminelles intentées par les autorités françaises.

M. POUND précise que des recommandations plus étoffées seront formulées au sujet de l'IAAF, la Commission indépendante préférant attendre la fin du processus.

LE PRÉSIDENT souligne les recommandations débutant à la page 320, selon lesquelles l'AMA devrait faire toutes les déclarations et prendre toutes les mesures recommandées dans le rapport. Il est difficile d'imaginer que l'AMA ne tienne pas compte des recommandations d'une commission qu'elle a elle-même établie. Il est recommandé notamment que l'Agence s'assure que tous les résultats de contrôles douteux et les rapports qui en découlent fassent l'objet d'un suivi rapide et complet, ce qu'elle fera assurément. L'AMA devrait voir également à ce que les plans de répartition des contrôles des ONAD jugés à risque élevé soient suffisamment rigoureux pour éviter les manquements; cette recommandation, qui découle très certainement des faits qui ont été mis au jour en Russie, donne à penser que le problème existe également dans d'autres pays. La Commission indépendante traite également de la conformité et du fait que les cas de non-conformité au Code finissent par favoriser l'efficacité des programmes antidopage. Seize ans après la création de l'AMA, il est plus que temps de permettre aux OAD d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes antidopage adéquats. L'inaction dans ce domaine se traduit par de l'indifférence face à la protection des sportifs propres. C'est dans cette optique que le président a demandé à M. Bouchard de faire état en premier lieu des mesures qu'a prises l'AMA en matière de conformité. Il espère que les membres se rendent compte que l'AMA fait mieux à cet égard par rapport à il n'y a pas si

longtemps. Par ailleurs, consciente des conflits d'intérêts inhérents entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation, l'AMA devrait envisager l'établissement d'un mécanisme indépendant pour déclarer les situations de non-conformité. Il pense que les travaux menés en vue de la création du groupe de la conformité en ont vraiment valu la peine, que le groupe fait un excellent travail et que toutes les recommandations ont été adoptées par le Conseil de fondation. Les membres pensent-ils que les décisions relatives à la non-conformité devraient relever d'une autre organisation ou si l'AMA devrait continuer de s'en charger, en apportant des améliorations au processus?

M. POUND dit que, comme les membres peuvent le constater, la Commission indépendante a laissé la porte ouverte aux membres pour qu'ils décident. Le Comité devrait peut-être donner plus de travail à M. Bouchard, car cela a très bien fonctionné. Concernant le Conseil de fondation, il n'y a pas un niveau d'expertise égal autour de la table et il est plus facile pour lui de dire qu'il adoptera les recommandations venant d'un comité en qui il a confiance. Le Comité exécutif peut déterminer si un Conseil de fondation qui se réunit deux fois par année est assez réactif pour aborder ces questions. La Commission a simplement dit qu'elle aurait le pouvoir de formuler des conclusions ou de faire des recommandations. C'est le Comité exécutif qui prend les décisions, mais la priorité de la Commission était de mettre en place un mécanisme qui n'obligerait pas le Comité exécutif ou le Conseil de fondation à passer en revue tous les détails.

LE PRÉSIDENT remercie M. Pound. Il a abordé ce sujet parce qu'il veut être capable de répondre aux questions des médias qui ne manqueront pas, en particulier sur cette recommandation particulière, le jour suivant à l'occasion de la réunion du Conseil de fondation. Il a le sentiment que le système mis en place commence à fonctionner. L'AMA doit être en mesure de prendre des décisions urgentes sans nécessairement réunir tous les membres du Conseil de fondation qui viennent d'un peu partout dans le monde. Il est persuadé que l'AMA va dans la bonne direction. Le vote électronique a été utilisé à quelques reprises au sein du Comité exécutif et ça ne devrait pas être beaucoup plus difficile d'y recourir pour le Conseil de fondation. Il sera heureux d'entendre les commentaires des membres s'ils ne sont pas satisfaits de ces explications.

Il dit que le Comité exécutif a déjà agi relativement à la recommandation suivante en modifiant ses statuts ce matin pour empêcher que des représentants de pays non conformes fassent partie de l'organisation. Le Comité exécutif a déterminé qu'il ne devrait pas y avoir de réunion de l'AMA en Russie ni aucune réunion organisée sous l'influence de RUSADA. Tant pis si l'AMA doit trouver un pays plus chaud que la Russie pour se réunir! Une question a été posée au sujet de l'obligation faite en vertu du Standard international pour les contrôles et les enquêtes de remplir les formulaires de contrôle du dopage en n'omettant aucune information, à défaut de quoi l'AMA doit être informée de façon appropriée. Il est certain que le dossier ira de l'avant. Il a aussi été question de relever automatiquement et, au besoin, d'expédier les résultats atypiques d'échantillons contrôlés par un laboratoire accrédité. L'AMA insistera pour que RUSADA, ainsi que tous les signataires du Code, se conforment à l'obligation de fournir des données complètes et opportunes destinées à ADAMS avant décembre 2015. Il s'agit manifestement d'un grand pas en avant pour l'AMA, l'utilisation d'ADAMS devenant incontournable. Il a été proposé que l'AMA presse la fédération russe et d'autres membres gouvernementaux d'accélérer les audits de conformité par l'entremise de l'UNESCO et que le groupe de travail sur la conformité de l'AMA fasse rapport à chaque réunion du Conseil de fondation sur cette question; cela semble très clair à la lumière des propos de M. Bouchard. Une autre recommandation prévoit que les pays dont la loi n'est pas conforme au Code soient déclarés non conformes; c'est précisément ce que le Conseil de fondation décidera le jour suivant, en prévoyant un délai de quatre mois pour permettre à certains pays de devenir conformes. Au sujet de la destruction des échantillons, la Commission indépendante a recommandé qu'un certain nombre de personnes, dont le directeur du laboratoire et vraisemblablement quelques entraîneurs russes et un scientifique, soient inscrits sur la liste des conseillers interdits. L'AMA approuve également cette recommandation, mais elle s'appliquerait une fois que les personnes en question ont été sanctionnées.

M. POUND informe le Comité exécutif que la Commission indépendante a identifié toutes ces personnes et a proposé une série de sanctions à l'AMA. Le dossier, qui a été transmis comme il se doit à l'IAAF et à la fédération nationale, a été soumis au TAS, qui le traitera de la façon appropriée.

LE PRÉSIDENT conclut qu'une fois le processus terminé, ces personnes seront ajoutées à la liste. Une question de toute évidence très pertinente porte sur la mise en place d'un système de dénonciation et l'aide aux dénonciateurs. Le système actuel, très simple et accessible par le site Web, doit être amélioré. Il a été mentionné également que pour parvenir à mettre en place toutes ces mesures et gérer les enquêtes internationales, l'AMA doit embaucher du personnel compétent et dégager des budgets adéquats. Inévitablement, toutes les recommandations auxquelles l'AMA donnera suite coûteront de l'argent et il faudra implanter un système lui permettant d'aller de l'avant. Si M. Pound souhaite ajouter quelque chose, il sera heureux de l'entendre.

M. POUND dit que le président doit envisager la possibilité que l'AMA puisse déclarer une fédération nationale non conforme au Code. À cause des nombreux allers-retours et des délais à l'intérieur du système, il y a peu de nouveaux éléments permettant d'en savoir plus sur une situation déjà bien définie. Il n'insiste pas et souhaite simplement dire qu'il serait beaucoup plus facile de gérer le processus si l'AMA pouvait déclarer une fédération non conforme.

LE PRÉSIDENT juge cette proposition très intéressante, mais se demande si elle nécessite une modification au Code.

M. NIGGLI note que comme les fédérations nationales ne sont pas des signataires du Code, l'AMA n'a aucun pouvoir ni aucune compétence pour les déclarer non conformes. L'AMA pourrait trouver une façon de faire des recommandations. En vertu du Code, les FI sont tenues de veiller à la conformité de leurs fédérations nationales. En cas de situation de non-conformité, l'AMA doit en informer les FI, mais n'a pas d'interaction directe avec les fédérations nationales.

M. POUND souligne que le danger est que les FI disent que les fédérations nationales se conforment toutes au Code. L'AMA doit s'attaquer à la racine du problème si on lui donne les pouvoirs de le faire, même provisoirement, sous réserve d'appels au TAS. L'AMA sait si les fédérations nationales sont conformes ou non. Les FI, en particulier celles qui n'avaient pas le prestige de l'IAAF, n'avaient pas la moindre idée de ce qui se passait. Cela arrangerait donc tout le monde si l'AMA mettait ce système en place.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA devrait peut-être faire un essai dans le cadre d'un groupe de travail sur la conformité de la fédération d'athlétisme russe. Il n'a pas honte de dire qu'il a répété pendant des années à l'IAAF que le renvoi des cas de dopage en premier lieu aux fédérations nationales était l'une des causes de la lenteur du processus, de son coût prohibitif et de la mauvaise publicité l'entourant. Il est donc possible que lorsque M. Andersen aura terminé son rapport, l'AMA soit en mesure de formuler la même recommandation à l'IAAF, qui est à sa connaissance la seule grande fédération à procéder ainsi.

M. NIGGLI dit que l'IAAF a déjà modifié son processus et ses règles.

LE PRÉSIDENT note que c'est une façon extrêmement pénible de parvenir à faire changer des règles.

M. POUND fait observer qu'il n'y a souvent pas d'autre façon. Selon lui, l'AMA ne doit pas défendre publiquement l'idée que l'objectif est la participation de la Russie aux Jeux olympiques de Rio. L'objectif consiste plutôt à résoudre tous les problèmes d'une manière satisfaisante pour l'AMA en tant qu'organisation antidopage. Si cela est fait avant Rio, tant mieux. Dans le cas contraire, l'AMA ne doit pas précipiter les choses, malgré tout ce que peuvent dire les autres organisations.

LE PRÉSIDENT assure M. Pound que la deuxième option correspond exactement à la position de l'AMA qui est de s'assurer que les organisations concernées se conforment au Code.

M. MOSES est entièrement d'accord avec M. Pound sur ce point. Le CIO et l'IAAF peuvent parler de leur volonté de revoir la fédération aux Jeux olympiques et au sein du Mouvement olympique, mais cela ne s'applique pas selon lui à l'AMA. De plus, l'AMA doit adopter une position très ferme et faire preuve de leadership, sinon les sportifs pourraient croire qu'elle a été incapable de trouver des solutions juridiques et avoir l'impression que l'IAAF n'est pas vraiment obligée de se conformer au Code. Aux États-Unis, les représentants de plusieurs sports ont demandé à USADA d'effectuer de plus amples enquêtes, car personne ne croit que le problème se limite à l'athlétisme. Comme il y a eu beaucoup de contrôles effectués à l'échelle internationale, ils aimeraient qu'il se passe quelque chose. L'AMA doit tout mettre en œuvre pour régler ces problèmes. Comme M. Pound l'a mentionné, l'AMA devra peut-être aller plus loin, car les sportifs tirent les leçons de l'exemple de l'AMA, de l'IAAF et du CIO. Il estime que personne n'est satisfait des efforts qui sont déployés pour enrayer ce qui est décrit comme un système de tricherie encouragé par l'État.

LE PRÉSIDENT assure les membres qu'il n'a rien dit au sujet d'actions précipitées et qu'il s'est limité à des éléments précis, à ce que l'AMA a le droit de faire, c'est-à-dire suspendre le laboratoire. Le message qui sera livré le jour suivant est qu'il incombe à l'AMA de prendre des décisions à l'encontre des organisations non conformes.

M. RICCI BITTI hésitait à poser à poser une question, mais il pense que c'est le bon moment de le faire. La Russie compte parmi les contributeurs volontaires, mais il ne sait pas si cela s'applique à RUSADA, au pays ou au gouvernement. C'est un sujet très délicat qui, selon lui, doit être pris en considération. Il n'a pas de solution, mais il pense que la formulation de recommandations pourrait causer de graves difficultés sur ce plan. Il est peut-être trop sévère, mais il pense néanmoins qu'on devrait tenir compte des pays qui versent des contributions.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que la direction a envoyé le rapport de la Commission indépendante à l'UNESCO en précisant certains aspects que l'organisation devrait prendre en considération relativement à son programme de conformité, du point de vue des gouvernements. C'est tout ce que l'AMA peut faire à cet égard. Cette question, qu'il a abordée à plusieurs reprises avec M. Ricci Bitti, pourrait faire l'objet de discussions avec le représentant de l'UNESCO lors de la réunion du lendemain du Conseil de fondation.

M. RICCI BITTI veut savoir d'où vient la contribution. Si elle provient directement du gouvernement, il estime que cela permet de voir les choses plus clairement que si elle provient de RUSADA ou du ministère des Sports. Il dit qu'il faudrait se pencher sur cette question et se demande ce que M. Pound en pense.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique qu'il y a plusieurs années, le gouvernement russe versait 1,5 M\$ par année à l'UNESCO. Il a depuis déterminé que c'était trop d'argent pour l'UNESCO et que la moitié de cette somme devait être versée à l'AMA. Le ministre, et non RUSADA, a écrit à l'AMA pour lui demander s'il pouvait verser une contribution supplémentaire et l'AMA a répondu qu'elle l'accepterait comme elle le faisait déjà pour d'autres gouvernements. Cette contribution, qui a été versée pour une troisième année, peut être dépensée selon ce que le président du Comité Finance et Administration recommande.

M. POUND dit que l'AMA devrait peut-être songer à adopter une politique en vertu de laquelle elle n'accepte pas les contributions de gouvernements non conformes, ce qui éliminerait tout doute possible.

LE PRÉSIDENT dit qu'il souhaitait que le directeur général explique la provenance des revenus, mais la suggestion de M. Pound lui semble parfaitement raisonnable. Cette politique pourrait compléter la décision de l'AMA de n'accepter dans ses comités, y

compris le Comité exécutif, aucun membre provenant d'un pays non conforme ni de tenir des réunions dans les pays concernés. En fait, la non-acceptation par l'AMA des contributions supplémentaires provenant de pays non conformes ne constituerait pas une rupture si importante.

M. GOTTLIEB veut savoir si l'AMA prendra des décisions sur la non-conformité le jour suivant, avec les conséquences que cela pourrait impliquer pour la composition du Conseil de fondation, etc. La Commission indépendante publiera probablement deux autres rapports avant la fin de l'année, l'un portant sur l'enquête criminelle en cours et l'autre sur la base de données de l'IAAF. Selon l'information déjà rendue publique et le contenu des rapports à venir, peut-on s'attendre à ce que l'AMA élargisse le mandat de la Commission pour qu'il englobe d'autres sports ou d'autres pays?

LE PRÉSIDENT répond que l'AMA a déjà le pouvoir de déclarer (ou non) l'ONAD russe non conforme le jour suivant et de mettre en application une liste complète de recommandations pour encourager la conformité. La question des poursuites criminelles doit être traitée entre la Commission indépendante et les autorités françaises et ne relève pas de l'AMA. L'élargissement du mandat vise à régler la question de la fuite de résultats sanguins. Le Comité exécutif a mis le doigt sur un aspect très sensible, soit celui des finances. Il dit que si le Comité exécutif déclare une organisation non conforme, l'AMA n'acceptera pas de contributions volontaires (ou régulières) de celle-ci.

M. RICCI BITTI répond à la question de M. Gottlieb en indiquant que l'AMA doit s'en tenir à son mandat, qui est de s'occuper de RUSADA et des laboratoires. Le Comité exécutif n'a qu'à entériner ce qu'a déjà fait le président en prenant une décision en ce sens. S'il ne veut pas aborder la question du mandat de la Commission indépendante, bien qu'en toute logique il ne faut pas oublier ce qui s'est passé, il y voit des conséquences automatiques, dont l'une a déjà été mentionnée, à savoir l'impossibilité pour les citoyens d'un pays qui a été suspendu de participer à part entière aux réunions de l'AMA. Il mentionne un aspect qui le préoccupe quelque peu : si l'AMA décide que la Russie ne peut être représentée au sein de l'un de ses comités, il semblerait étrange qu'elle accepte des contributions volontaires de ce pays. Cela s'est déjà produit pour d'autres sports dans le passé.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils pensent que le Comité exécutif doit préciser qu'il n'acceptera pas les contributions volontaires d'une ONAD ou d'un pays pendant la période de non-conformité.

Il remercie M. Pound d'avoir fait tout le voyage depuis Montréal pour parler de ce dossier. Plusieurs membres ont loué la façon dont M. Pound et ses collègues l'ont traité. Des discussions semblables auront lieu le jour suivant, mais l'AMA devra faire une déclaration plus claire sur la façon dont elle acceptera les recommandations de la Commission qui la concernent ou auxquelles elle peut donner suite instantanément.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la Commission indépendante et de la recommandation de ne pas accepter de contributions d'une ONAD ou d'un pays non conforme au Code mondial antidopage.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Conformité

M. NIGGLI dit qu'il est mentionné dans son rapport que l'AMA prévoit de déposer un questionnaire destiné au Conseil de fondation, mais qu'elle ne le fera pas car le Comité de révision de la conformité l'a incitée à tester ce questionnaire pour s'assurer au préalable que les questions sont bien comprises. Le projet pilote aura lieu, la direction va

peaufiner les questions et les membres recevront en mai un questionnaire dont le format sera plus définitif.

À l'annexe 2, les membres peuvent voir l'évolution du dossier de la conformité, qui fera partie du processus d'accréditation ISO.

10.1.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

10.1.2 Mise à jour sur la conformité

10.1.3 Non-conformité

M. BOUCHARD remercie les membres de lui donner la chance de présenter les travaux du Comité à ce jour, en particulier depuis la réunion précédente à Copenhague. Le Comité de révision de la conformité, qui a continué de soutenir le groupe de travail de l'AMA dans la mise en œuvre du programme de surveillance de la conformité, s'est réuni le 4 septembre et le 26 octobre et a tenu deux téléconférences, la dernière en date ayant lieu le jeudi 12 novembre. Son rapport est long et il s'en excuse, mais il juge important d'expliquer le contexte en profondeur.

Au cours des réunions qu'il a mentionnées, le Comité a été informé par le personnel de l'AMA et a pu prendre connaissance des progrès réalisés par l'AMA dans la mise en œuvre des différents volets du programme, à commencer par le questionnaire d'évaluation de conformité au Code, le processus d'accréditation ISO et le programme de partenariat des FI. Le Comité a établi une procédure afin d'assurer la transparence et la clarté des cas liés à la non-conformité et a discuté des cas des signataires dont les règles n'étaient toujours pas conformes au Code mondial antidopage 2015 et de ceux qui avaient recours aux services de laboratoires non accrédités pour effectuer des analyses. Il a également été question des sanctions et il souhaite expliquer un peu le contexte et exprimer le sentiment des membres du Comité concernant les sanctions potentielles. Son rapport couvrira tous ces sujets et donnera aux membres un aperçu des points de vue et des recommandations émanant du Comité de révision de la conformité. Il traitera également des discussions qu'a tenues le Comité le 12 novembre relativement aux recommandations sur la non-conformité formulées par la Commission indépendante dans son rapport publié le lundi 9 novembre.

Au cours des prochains mois, l'AMA compte envoyer aux signataires un questionnaire leur permettant de déterminer leur degré de conformité au Code mondial antidopage 2015. Le programme de conformité ne reposera pas uniquement sur une auto-évaluation, mais celle-ci constituera un bon point de départ et c'est pourquoi le projet est si important. Les membres du Comité estiment que le personnel de l'AMA a fait un excellent travail avec le questionnaire et a continué à explorer des moyens de l'améliorer. Toutes les recommandations formulées par le Comité de révision de la conformité ont été mises en œuvre et, lors de la dernière réunion le 26 octobre, les membres ont souligné l'amélioration remarquable enregistrée pendant l'été. Les membres ont également été informés que le questionnaire continuera de faire l'objet de tests au cours des prochaines semaines comme il a été recommandé par le Comité. Il sera également évalué par un spécialiste afin qu'il soit le plus facile à utiliser possible pour les signataires. Le Comité estime que le défi pour l'AMA demeure de trouver le bon équilibre entre la nécessité de poser les bonnes questions et celle de ne pas rendre le processus trop lourd pour les signataires, en particulier ceux dont les capacités administratives sont limitées. Cet équilibre est fragile et la tâche, difficile, mais en tant que président du Comité de révision de la conformité, il assure les membres que tout sera fait pour que le processus soit le plus simple possible.

Compte tenu de l'information présentée lors de la réunion du 26 octobre, le Comité de révision de la conformité est persuadé que le programme d'accréditation ISO pourra être mené à terme avant le milieu de 2016. Le Comité a été informé que, sous réserve d'un accord final, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'accréditation, la British Standards Institution, a été désignée l'organisme de certification pour les trois prochaines années. L'AMA a bien cerné les principaux jalons jusqu'au milieu de 2016 afin

de faciliter l'évaluation des progrès et de la mise en œuvre de l'initiative. Le Comité de révision de la conformité continuera de suivre le dossier au cours des prochaines réunions.

Dans le cadre du projet de partenariat pour la qualité, le Comité a été informé le 26 octobre au sujet d'une initiative entreprise par l'AMA pour joindre et mobiliser un certain nombre de FI en vue d'un exercice de surveillance de conformité au Code. L'objectif est d'assurer que toutes les parties seront prêtes pour le lancement dans la deuxième moitié de 2016 de cette initiative qui vise essentiellement à aider les organisations à améliorer leurs pratiques actuelles et à en développer de nouvelles visant l'entière conformité au Code 2015 et aux standards internationaux. Cet effort de collaboration a été fort bien reçu par le Comité de révision de la conformité. À ce jour, des projets de partenariat pour la qualité ont été lancés avec l'Union internationale de biathlon (IBU), la Fédération internationale de ski, la Fédération internationale de natation (FINA), la Fédération internationale de judo et d'autres FI. L'expérience semble prometteuse à la lumière du projet réalisé avec l'IBU.

La deuxième partie de son rapport portera sur les signataires dont les règles ne sont pas encore conformes au Code mondial antidopage 2015, de même que sur ceux qui ont recours aux services de laboratoires non accrédités. Ces deux thèmes très importants ont fait l'objet d'une recommandation par le Comité. Il mentionne les documents 10.1.2 et 10.1.3 et note tout d'abord qu'en mai 2015, on a dénombré 43 signataires dont les règles n'étaient pas considérées conformes au Code. Le Conseil de fondation a alors approuvé la recommandation formulée par le Comité de révision de la conformité de déclarer non conformes six signataires avec effet immédiat. Six mois plus tard, ce chiffre a diminué sensiblement, mais il reste encore du travail à faire. Le Comité est convaincu que, plus de deux ans après l'adoption du Code, le temps est venu pour l'AMA de se montrer plus exigeant envers les signataires. Pour atteindre l'objectif visé et faciliter l'évaluation de la conformité, le Comité a établi une procédure destinée à accroître la transparence et la clarté des cas de non-conformité. Tout en mentionnant que les membres pourront prendre connaissance des détails dans le document 10.1.2, il dit qu'il trouve encourageant le dialogue entre l'AMA et les signataires concernés. L'AMA peut ainsi aider les signataires en recommandant des mesures correctives et en autorisant un allongement des échéanciers pour permettre plus de flexibilité. Le Comité est d'avis qu'il s'agit d'un bon processus qui mènera à des résultats; si les problèmes de non-conformité persistent, deux types de recommandations devront être faites au Conseil de fondation, la première sur la non-conformité avec effet immédiat et la seconde sur l'inscription des signataires sur une liste de surveillance avec un délai de quatre mois pour corriger la situation. Si le problème n'est pas réglé à l'expiration du délai, la non-conformité devient automatique. La présentation d'un échéancier est la principale différence entre les deux groupes. Les signataires qui n'ont jamais résolu les problèmes ni présenté un échéancier tombent dans la première catégorie et doivent être déclarés non conformes avec effet immédiat. Par ailleurs, les signataires inscrits sur la liste de surveillance ont présenté un échéancier et ont de bonnes chances de respecter les règles, soit parce que celles-ci sont pratiquement en phase avec le Code ou parce que les autorités pertinentes ont pris l'engagement formel d'apporter des modifications et de les faire adopter. En termes simples, le Comité de révision de la conformité est d'avis que plus de deux ans après l'approbation du Code mondial antidopage 2015, la conformité des règles des signataires au Code est une exigence fondamentale. Quant aux signataires qui sont sur le point d'avoir des règles conformes, le Comité estime qu'on doit leur accorder quatre mois supplémentaires et les déclarer automatiquement non conformes en cas d'échec. La déclaration de non-conformité prend effet immédiatement pour les signataires qui n'ont pas d'échéancier précis. L'AMA continuera néanmoins de travailler avec eux pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Le Comité croit que d'autres signataires doivent être déclarés non conformes, mais pour une raison différente, soit le recours aux services d'analyse de laboratoires non accrédités. Lors de la réunion du 4 septembre, les membres du Comité ont été informés par l'AMA que huit pays étaient dans cette situation. Comme les membres le savent, le

recours aux services des laboratoires accrédités est un volet très important du Code mondial antidopage 2015 pour assurer la transparence et la fiabilité de la lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA a écrit à ces huit pays pour leur demander de mettre fin à cette pratique immédiatement et les informer de la possibilité d'une recommandation de non-conformité au Conseil de fondation. Lors de la réunion du 26 octobre, le Comité de révision de la conformité a passé en revue l'information à jour fournie par l'AMA, à savoir que cinq des huit pays en question avaient confirmé qu'ils avaient mis fin à cette pratique. Le Comité a alors recommandé au Comité exécutif que les trois autres (qui sont mentionnés à l'annexe 1 du document 10.1.3) soient déclarés non conformes avec effet immédiat.

Il souhaite donner un compte-rendu sur chacun de ces pays, à commencer par Andorre, dont la commission antidopage n'a pas fourni d'ébauche de règles ni d'échéancier et a envoyé une lettre à l'AMA indiquant qu'aucune mesure ne serait prise avant le 4 novembre, date limite à laquelle les organisations doivent communiquer avec l'AMA. Quant au comité antidopage israélien, il n'a fourni aucun échéancier concernant la rédaction et l'adoption de règles et l'ébauche de règles applicables à son ONAD n'est toujours pas conforme au Code. Figuraient également sur la liste l'Argentine et la Bolivie (le CNO bolivien agissant à titre d'ONAD) et l'Ukraine. Dans ces trois cas, des lettres et des rappels ont été envoyés, mais il n'y a aucune indication que le recours aux services de laboratoires non accrédités a cessé. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de révision de la conformité recommande au Conseil de fondation qu'il déclare les pays énumérés à l'annexe 2 du document 10.1.3 automatiquement non conformes le 18 mars 2016, si les problèmes mentionnés n'ont pas été réglés à cette date. Concernant la communauté germanophone belge, l'AMA attend qu'un décret d'exécution soit soumis et on lui a donné l'assurance que ce sera fait avant la fin de 2015. Par ailleurs, l'AMA attend un décret et un décret d'exécution du gouvernement allemand, lesquels devraient être déposés en janvier et février 2016 respectivement. Le gouvernement brésilien, qui doit modifier son code sportif, s'est engagé à modifier la législation connexe dans la première moitié de 2016. La France a adopté une ordonnance le 30 septembre et a indiqué qu'elle adoptera le décret gouvernemental avant janvier 2016 et veillera à la mise en œuvre du Code avant la fin de juin 2016. Le décret du gouvernement de la Grèce est en phase avec le Code et l'AMA a été informée qu'il sera adopté avant la fin de novembre 2015. Au Mexique, plusieurs éléments de la législation manquent toujours et l'AMA a été informée que la loi et le décret ne sont pas encore prêts. Enfin, la législation espagnole est conforme au Code, mais n'a pas encore été adoptée. Cependant, un engagement a été pris et un échéancier a été fixé.

Il passe du sujet de la non-conformité à celui des sanctions que l'AMA est susceptible d'adopter et pense que le Comité estime qu'on pourrait en faire plus dans ce domaine. Outre les sanctions, le Code 2015 prévoit des conséquences pour des déclarations de non-conformité mises en œuvre par de nombreuses organisations. Plusieurs organisations ont déjà relevé des sanctions qui pourraient être imposées aux signataires non conformes et ont la possibilité d'en mettre en application d'autres. Le Comité de révision de la conformité croit que l'efficacité du programme de surveillance de la conformité pourrait être considérablement améliorée si, dans l'éventualité d'un cas de non-conformité, les conséquences prévues par le Code 2015 et les sanctions imposées directement en vertu des règles des partenaires sont mises en application par les organisations concernées.

Pour revenir à la non-conformité, il souhaite faire un commentaire au sujet de la recommandation visant la déclaration de non-conformité de RUSADA formulée dans le rapport de la Commission indépendante. Le Comité a à son tour suivi le processus normal pour formuler une recommandation au Conseil de fondation et au Comité exécutif. Ainsi, le 9 novembre, il a fait parvenir une lettre au directeur de RUSADA, M. Ramil Khabriev, pour l'informer qu'il comptait faire une recommandation au Conseil de fondation de l'AMA lors de sa prochaine réunion. Cette lettre visait à donner à RUSADA la possibilité de soumettre des éclaircissements ou de déposer des documents avant que la recommandation soit formulée. RUSADA a répondu le 11 novembre et produit plusieurs

documents, qui ont été examinés soigneusement par les membres du Comité; ceux-ci ont ensuite discuté du dossier de la non-conformité le 12 novembre dans le cadre d'une téléconférence. De l'avis du Comité, il ne s'agissait pas de déterminer si la loi et les règles russes étaient conformes au Code mondial antidopage, comme l'avait démontré le rapport de la Commission indépendante, mais plutôt d'analyser la mise en application de ces règles. À partir des éléments probants recueillis, la Commission a en effet relevé plusieurs violations importantes du Code et des standards internationaux dans les règles de RUSADA. Dans la documentation qu'elle a remise au Comité, RUSADA a reconnu l'existence de certaines violations alléguées et s'est dite vivement préoccupée à leur égard. Elle a également indiqué qu'elle était entièrement disposée à collaborer avec l'AMA pour que des améliorations soient apportées. Il est important de noter qu'à ce jour, le Comité de révision de la conformité a essentiellement évalué la conformité des signataires aux exigences de base des règles et de la législation. Mise à part l'utilisation par des ONAD des services de laboratoires non accrédités, le Comité n'a pas encore évalué la façon dont les signataires mettent en application les règles et la législation. Le Comité vient à peine d'entreprendre ses travaux et cette tâche, qui fait de toute évidence partie de son mandat, fera l'objet d'un suivi croissant. Le programme de surveillance de la conformité a pour objectif de faire en sorte que les signataires qui ne respectent pas le Code en n'adoptant pas les règles et la législation appropriées ou en ne les mettant pas en œuvre de manière adéquate soient sanctionnés. Dans le cas de RUSADA, la Commission indépendante a relevé des problèmes qui ont été reconnus par le Comité. En outre, le Comité a noté le fait que RUSADA ne lui a pas donné l'assurance que les violations alléguées étaient inexistantes ou, le cas échéant, avaient été corrigées. Le Comité a noté également que la situation décrite par la Commission pouvait s'appliquer à d'autres disciplines sportives en Russie. Il a pris acte de la volonté de RUSADA de collaborer avec l'AMA pour résoudre les problèmes et a encouragé toutes les parties à se mettre au travail sans attendre. Entretemps, le Comité a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil de fondation que RUSADA soit déclarée non conforme avec effet immédiat. Comme tous les autres signataires déclarés non conformes, RUSADA aura la possibilité de rétablir sa conformité une fois qu'elle aura corrigé la situation.

LE PROFESSEUR ERDENER note que le Mouvement olympique soutient les conclusions du Comité de révision de la conformité. Il demande que le Comité définisse clairement ce que doivent faire les signataires figurant sur la liste de surveillance le 18 mars 2016 pour éviter la déclaration automatique de non-conformité.

M. GENDALL dit que la Nouvelle-Zélande et l'Australie, au nom de l'Océanie, sont d'accord. Le temps est venu de passer à l'action.

M. PENGILLY demande ce qu'il adviendra des sportifs des pays déclarés non conformes. Les FI favoriseront-elles la participation des sportifs à des programmes antidopage efficaces? Qui paiera? Le processus s'étend sur dix mois et il se demande comment l'échéancier peut être respecté, surtout compte tenu de la volonté de la Commission d'accélérer les choses.

M. BOUCHARD dit que cet échéancier se décompose en deux périodes de trois mois et une de quatre mois. L'AMA a décidé qu'après deux ans, les signataires avaient la possibilité d'adopter des règles et une législation conformes au Code et le Comité a été très généreux dans l'application de la période de quatre mois. Parallèlement, l'AMA a prêté main-forte à plusieurs signataires après la réunion de mai du Conseil de fondation, après quoi il est devenu clair que l'approche avait été modifiée. Soudainement, la mobilisation s'est accrue chez certains signataires qui ont présenté un échéancier et affirmé leur volonté d'atteindre leur cible. Il a alors été établi qu'une période de quatre mois les aiderait en ce sens, mais qu'ils seraient déclarés non conformes à l'expiration de cette période si une recommandation en ce sens était formulée. Le Comité de révision de la conformité devait prendre en compte plusieurs aspects en s'assurant que ces pays deviennent conformes dans un très court laps de temps et en les encourageant dans cette voie. Le Comité a aussi jugé qu'il n'était pas nécessairement équitable de mettre dans le même panier les pays qui étaient déterminés à fournir un échéancier et ceux qui

n'avaient exprimé aucun engagement. C'est pourquoi il a eu l'idée d'un délai de quatre mois et a divisé la liste en deux catégories : les pays pour lesquels la non-conformité devait entrer en vigueur immédiatement et ceux à qui un délai de quatre mois était accordé avant qu'ils ne fassent l'objet d'une déclaration de non-conformité.

LE PROFESSEUR ERDENER dit que le Mouvement olympique aimerait savoir quelles sont les conséquences pour les laboratoires et quelles sont les analyses en cours.

M. GOTTLIEB remercie M. Bouchard pour son exposé remarquable et réfléchi. Le Comité exécutif a pris connaissance de préoccupations relatives au Kenya et note qu'il ne fait pas partie de la liste des pays non conformes. Il se demande donc où se situe le Kenya par rapport à ce qui vient d'être dit au sujet de la conformité.

M. BOUCHARD dit qu'il souhaite que les signataires déclarés non conformes le 18 mars sachent à quoi s'attendre et ce qu'ils doivent faire. Il tient à rassurer les membres du Comité exécutif au sujet de la poursuite de discussions entre l'AMA et ces signataires. Il a parlé au début d'une approche à deux volets qui serait plus difficile à mettre en place, mais qui permettrait de maintenir le dialogue et d'aider les signataires.

Au sujet du Kenya, il dit que les règles et la législation sont conformes, mais qu'il s'agit plus d'une question de mise en œuvre. Il rappelle aux membres du Comité exécutif que le Comité de révision de la conformité vient à peine de débiter ses travaux. Pour ce qui est de RUSADA, le rapport de la Commission indépendante a amené le Comité dans un tout nouvel espace et il ne peut pas en faire abstraction. Le même constat s'appliquera peut-être à d'autres pays en temps et lieu et le Comité sera alors en mesure de faire cette évaluation par l'entremise du programme de surveillance. L'AMA n'est pas encore prête et il lui semble que le Kenya fait partie de cette catégorie.

M. NIGGLI ajoute que le Kenya a amorcé le processus et a reçu des lettres du groupe de travail. Il reste plusieurs questions à régler au chapitre de la conformité et le comité de M. Bouchard pourrait en être saisi très bientôt. On peut parler d'une véritable saga pour le Kenya; les autorités ont travaillé avec les Norvégiens et les Chinois, mais les choses n'ont pas progressé comme l'aurait souhaité l'AMA. Les autorités du pays ont répondu récemment à une lettre très claire de l'AMA en formulant plusieurs engagements. Peu importe l'évolution du dossier, le processus devra être respecté.

Concernant les laboratoires, le standard international de l'AMA stipule très clairement que le maintien de l'accréditation passe par le respect du Code par l'ONAD ou le CNO. Cette disposition s'applique-t-elle automatiquement? La réponse est non. Une autre disposition prévoit que la suspension de l'accréditation relève d'une décision distincte du président du Comité exécutif et que cette suspension ne doit pas dépasser six mois. Si, à l'expiration de la période de six mois, la situation n'est pas corrigée, le Comité exécutif peut opter pour la révocation de l'accréditation.

LE PRÉSIDENT note qu'on n'a pas répondu à une question de M. Pengilly au sujet des sportifs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que l'AMA collaborera avec les FI pour veiller à ce que les sportifs d'élite de pays dont l'ONAD n'est pas conforme fassent partie de groupes cibles en vue des contrôles. Elle travaillera également avec les ONAD des pays qui accueillent des sportifs en vue d'un entraînement ou à d'autres fins pour que ces derniers soient soumis à des contrôles. Enfin, l'AMA envisagera de recourir aux services de sociétés privées pour effectuer des contrôles dans ces pays, aux frais de ces derniers (et non aux frais de l'AMA). Cette stratégie sera prise en considération dans les décisions que prendra l'AMA au sujet des cas de non-conformité le jour suivant.

M. RICCI BITTI espère qu'il a bien compris, vu l'importance du cas du Brésil, qu'un laboratoire peut être retenu même si l'ONAD n'est pas conforme. La certification peut être traitée séparément et n'est pas automatique.

LE PROFESSEUR DE ROSE dit qu'il allait poser la même question que M. Ricci Bitti. Il a grandement apprécié le rapport et pense lui aussi que l'AMA doit agir dans le dossier de

la conformité. Selon ce qu'il a vu dans la liste de cas de non-conformité automatique, sept laboratoires, huit en comptant la Russie, ont réalisé 16 000 contrôles antidopage au cours de la dernière année. L'AMA doit donc faire preuve d'une certaine souplesse pour les laboratoires qui doivent être clairement indépendants de l'ONAD. Selon un principe de base de la structure des laboratoires, leur accréditation et son retrait reposent sur des considérations scientifiques et éthiques. Sans vouloir nier la situation du laboratoire de Rio, il dit que ce sera très difficile d'effectuer les contrôles antidopage s'il fait l'objet d'une suspension de six mois en mars. Cela commencerait par les contrôles sanguins et tout le processus aurait l'air absurde. Il ne remet pas en question l'à-propos de la décision de l'AMA, mais estime qu'elle devrait démontrer une certaine flexibilité étant donné que les laboratoires et les ONAD sont deux entités différentes. La situation est injuste : les laboratoires n'ont pas obtenu leur accréditation parce que l'ONAD observait le Code et ils ne devraient pas la perdre parce que l'ONAD ne l'observe pas.

M. BOUCHARD veut être certain de s'être bien fait comprendre. Andorre et Israël figurent sur la liste des signataires pour lesquels la déclaration de non-conformité est immédiate, non pas à cause de leurs laboratoires, mais plutôt de leurs règles. L'Argentine, la Bolivie et l'Ukraine, en revanche, ont été déclarés non conformes à cause de leurs laboratoires. Dans le dossier du Brésil, l'AMA devrait-elle passer sous silence l'absence d'une législation et de règles conformes au Code? L'Agence n'a guère d'autre choix que d'indiquer que le Brésil pourrait, à l'instar d'autres signataires, être déclaré non conforme si la situation n'est pas corrigée avant le 18 mars. Pour ce qui est des contrôles, il suppose qu'ils pourraient être effectués par d'autres laboratoires que celui du Brésil.

M. PENGILLY remercie M. Gottlieb pour sa question sur le Kenya et se réjouit d'entendre que ce pays est sur la bonne voie, car à moins de dix mois des Jeux olympiques de Rio, un problème de conformité nécessiterait un redressement important de la situation.

M. NIGGLI indique que l'AMA a été informée la veille que le processus était en marche et que le président avait accepté le financement. Il tiendra les membres informés dans ce dossier qu'il suivra de très près. Il ne peut pas dire que les choses ont changé, mais il semble y avoir des progrès.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif de prendre une décision qui sera soumise au Conseil de fondation le jour suivant. Il est impressionnant de voir le nombre d'ONAD et de gouvernements qui ont pris des engagements lorsqu'il a été question de fixer un échéancier. Les membres ont devant eux une recommandation très claire de la Commission indépendante concernant une déclaration de non-conformité s'appliquant automatiquement à trois pays, une autre s'appliquant à deux pays qui ont utilisé les services de laboratoires non accrédités et une dernière visant cinq pays ou six ONAD qui deviendront non conformes après une période de quatre mois d'ici le 18 mars. Cette recommandation s'accompagne d'indications précises sur les mesures que doivent prendre tous ces pays pour atteindre la conformité. Il demande si les membres sont d'accord pour soumettre cette proposition au Conseil de fondation le jour suivant et remercie M. Bouchard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport et du compte rendu du président du Comité de révision de la conformité et sa recommandation est approuvée.

– 10.2 Document technique pour les analyses spécifiques par sport - modifications

LE PRÉSIDENT informe les membres que les discussions sur le Code englobent le document technique à jour à titre de deuxième volet du dossier de la conformité.

M. RICKETTS rappelle aux membres du Comité exécutif le document technique dont il a été question l'année précédente et qui a été étoffé considérablement depuis. Il a été approuvé en septembre 2014 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce document obligatoire oblige toutes les OAD à effectuer un niveau minimal d'analyse pour les sports relevant de leur compétence afin de détecter des substances spécifiques telles que l'hormone de croissance, les facteurs de libération de l'hormone de croissance et les agents stimulant l'érythropoïèse. Comme ce document important entraînera des changements majeurs aux programmes des OAD, l'AMA et le groupe d'experts qui l'a préparé ont accepté de revoir sa mise en œuvre initiale. À la suite du processus de consultation mené en juillet et en août dernier, l'AMA a reçu de nombreux commentaires des organisations. Le groupe d'experts s'est réuni à la fin août pour passer en revue ces commentaires ainsi qu'un rapport portant sur six mois de données d'ADAMS pour étudier la possibilité d'améliorations. Il a conclu que les niveaux minimaux d'analyse indiqués aux annexes un et deux ne devaient pas faire l'objet de changements importants et qu'une évaluation complète nécessitait plus de temps et plus de données. Le processus prévoit en outre que chaque signataire mette en application le document efficacement et que les données pertinentes soient examinées, ce qui nécessiterait plusieurs années dans le cadre de l'évolution du programme de conformité de l'AMA. Essentiellement, quelques changements ont été proposés ainsi qu'un certain nombre d'améliorations opérationnelles à ADAMS et aux documents non obligatoires justificatifs, qui prendront effet le 1^{er} janvier 2016. Des travaux ont été réalisés également pour aider les OAD à mettre en œuvre le document technique. Trois nouveaux guides pour les contrôles ont été préparés sur chacune des substances interdites afin d'aider les OAD à comprendre leur fonctionnement et à les doter de stratégies destinées à optimiser les ressources en matière de ciblage et de contrôle des substances. Il donnera un bref compte rendu de l'impact du document technique lors de sa présentation du lendemain et sera heureux de répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT note que ce document est le résultat d'un travail exceptionnel et qu'il devra être mis à jour périodiquement. Il remercie M. Ricketts.

DÉCISION

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport est approuvé.

11. Communications

– 11.1 Stratégie de communications

LE PRÉSIDENT note qu'il a demandé il y a quelque temps à M^{me} MacLean de lui présenter la future stratégie de communications de l'AMA.

M^{ME} MACLEAN mentionne qu'elle s'est jointe à l'AMA il y a à peine un an, la semaine même de la diffusion du documentaire de la chaîne ARD. Le moins qu'elle puisse dire, c'est que l'année a été tumultueuse, mais elle a appris énormément. Tout juste avant son arrivée, des experts-conseils externes avaient effectué un audit pour évaluer la mesure dans laquelle les communications soutenaient les priorités de l'Agence. L'une des principales conclusions de l'audit était que l'AMA devait se donner une voix plus forte et plus convaincante afin de protéger les sportifs propres et devenir le principal porte-parole de la lutte contre le dopage dans le sport à l'échelle internationale. Si l'AMA est reconnue d'abord et avant tout comme un organisme de réglementation et de surveillance, elle souhaite également faire la promotion d'activités de grande valeur, dans les domaines de la science, de la recherche et des enquêtes, que les membres connaissent bien. Elle a pris le temps nécessaire pour se familiariser avec son travail avant d'entreprendre la préparation d'une stratégie de communications. Sa présentation est le résultat de cet exercice.

Les membres peuvent voir à l'écran l'ordre de la présentation et la façon dont le service a élaboré la stratégie pour déterminer où l'AMA se situe, quels sont ses objectifs, les moyens de les atteindre et ceux qu'elle entend prendre pour juger de sa réussite.

Formée en 1999, l'AMA est une organisation relativement jeune qui incarnait au départ l'optimisme, l'émotion et la volonté de lutter contre le dopage. Le slogan, Franc Jeu, témoigne du plaisir du sport et du fait de compétitionner selon les règles, sans recourir à des stimulants. Le milieu sportif a changé radicalement depuis 1999 et l'AMA veut faire équipe avec ses partenaires et continuer d'assurer le rayonnement et de fournir les ressources nécessaires pour protéger les sportifs propres.

L'arrivée de M^{me} MacLean s'est faite également peu après le lancement d'Agenda 2020 et un peu plus d'un an après l'accession de M. Reddie au poste de président de l'AMA. En outre, le Plan stratégique a été signé la semaine même de la diffusion du reportage de la chaîne ARD, avec tout ce que cela a signifié au cours de l'année suivante, et à peine trois semaines avant l'adoption du Code. Depuis, d'énormes pressions extérieures ont pu jeter un doute sur la capacité de l'AMA d'atteindre ses objectifs. M^{me} MacLean connaît très bien ces pressions, qui comprennent la lassitude face à la tricherie, les mesures d'austérité, la très grande couverture médiatique, les contraintes budgétaires, la désillusion et, plus récemment, la vulnérabilité de sportifs à qui on a demandé de fournir des échantillons sanguins. Elle croit que ces pressions peuvent nuire à la notoriété de l'AMA et montre aux membres un certain nombre d'articles qui ont été publiés dans la dernière année.

Avec le recul, elle peut dire que la marque de l'AMA correspond à ce qu'elle dit sur elle-même et à sa façon d'agir, en somme aux attentes qu'elle crée, tandis que sa réputation est liée aux perceptions extérieures. Aux fins de cette stratégie, elle a déterminé que la marque et la réputation répondaient à un même objectif : protéger les sportifs propres. L'AMA souhaite que l'on attende d'elle qu'elle protège les sportifs propres et que ce soit l'image qu'on a d'elle. Lorsqu'un objectif est associé à une marque, de grandes choses peuvent survenir. Elle se dit très fière de l'identité visuelle. Les communications s'articuleront autour de la marque et les partenaires s'en feront les ambassadeurs. Les employés en sont l'incarnation, et cela vaut aussi pour toutes les personnes présentes autour de la table aujourd'hui et tous ceux et celles qui sont associés à la marque de l'AMA ou qui la représentent. L'AMA doit veiller à ce que les employés partagent le même objectif, qu'ils comprennent la stratégie de marque et oeuvrent tous dans la même direction. En définitive, la marque contribue à alléger les pressions dont il a été question dans les diapositives précédentes. L'AMA doit s'imposer dans l'esprit de ses partenaires comme une organisation qui contribue à l'amélioration de la société en protégeant les sportifs propres. Elle estime que tout le monde peut souscrire à cette notion.

L'AMA rejoint ses partenaires par des canaux directs et indirects, notamment par ses activités de sensibilisation. Elle ne peut pas travailler seule et doit faire équipe avec tous ses partenaires.

L'objectif est de revitaliser la marque selon un modèle interorganisationnel, axé sur un but, qui peut la faire progresser, qui peut trouver un écho chez ses différents partenaires, et s'adresser aux gouvernements, au mouvement sportif et aux jeunes. Comme elle l'a dit plus tôt, les employés de l'AMA seront ses ambassadeurs, et ses partenaires des milieux sportif et gouvernemental seront très actifs dans le cadre de cette initiative, de la formation, de la mobilisation et de la protection des sportifs propres. L'Agence déjouera les menaces qui pèsent sur la confiance dans le sport propre, notamment quant à sa capacité de jouer son rôle de leader à ce chapitre, et la marque reprendra tous les éléments qui ont servi à son positionnement.

Selon elle, l'AMA doit évoluer, dans l'esprit de ses partenaires, de l'image d'un organisme de réglementation antidopage et d'un partenaire efficace à celle du véritable leader du mouvement du sport propre. L'Agence mettra en application quelques principes directeurs de base qui, tout en découlant principalement des conclusions de l'audit des communications, mettront les employés au cœur de son action en tant qu'ambassadeurs proactifs et visibles qui livrent des messages plus simples et plus accessibles. La documentation utilisée par l'AMA peut être très lourde, mais ses communications n'ont pas besoin de l'être et il fallait trouver un moyen de livrer un message simple, positif et

constructif et mettant l'accent sur la qualité plutôt que la quantité. Comme l'AMA produit beaucoup de documents, il faut s'assurer qu'ils véhiculent le bon message aux bons partenaires et au bon moment, et qu'ils contribuent à renforcer la collaboration.

La revitalisation de la marque se fera en quatre phases. La première porte sur la recherche et le positionnement, les sources de données provenant des recherches en cours et de l'audit, mais aussi de mesures associées à l'ensemble des canaux. Elle propose la tenue d'un sondage annuel auprès des partenaires qui débiterait vraisemblablement au premier trimestre cette année et serait repris idéalement tous les premiers trimestres par la suite. Ce sondage permettrait de savoir ce que pensent le client et les partenaires, notamment du travail effectué par l'AMA, non seulement à l'égard des communications mais aussi de l'ensemble des activités. Le service effectuerait un audit portant sur tous les commentaires relatifs à l'AMA et à son positionnement dans ses différents canaux. Les fondements de la marque (la vision, la mission, les valeurs et la personnalité) seraient réexaminés pour s'assurer qu'ils représentent fidèlement les aspirations de l'AMA et, à partir de là, le nouveau positionnement pourrait être articulé clairement et simplement. On ne parle pas d'une révolution, mais d'une évolution et d'importants efforts en ce sens sont déjà déployés.

La deuxième phase, celle de la recherche, sera ancrée dans la réalité et portera sur le positionnement et son établissement dans toutes les sphères d'activité liées à la marque et les éléments connexes comme les lignes directrices, les documents visuels, les vidéos, etc.

La troisième phase porte sur le dialogue avec les partenaires. Un lancement aura lieu, mais il sera progressif, un peu comme on rénove une maison une pièce à la fois. M^{me} MacLean parle de septembre étant donné que tous les yeux seront tournés vers les Jeux olympiques à ce moment.

La quatrième phase, enfin, prévoit l'élaboration d'une stratégie d'évaluation continue.

Elle dit que son groupe poursuit quatre objectifs en vue de soutenir la stratégie organisationnelle : alimenter et établir la sensibilisation et la confiance à l'égard des activités antidopage de l'AMA, être à l'avant-plan de la collaboration avec les partenaires de l'antidopage, faciliter la conformité au Code et aux standards internationaux et viser la cohérence de l'ensemble des activités de l'AMA. Son groupe a relevé six sphères d'activité qu'il approchera selon une méthode intégrée. Sans entrer dans les détails, elle dit qu'un plan de travail a été élaboré pour chaque sphère, et ce, en dehors du travail quotidien. Chaque sphère doit avoir sa propre stratégie proactive, par exemple les relations avec les médias et les médias sociaux. Elle fait part de quelques idées. Ainsi, l'AMA aurait besoin d'une base de données qui contiendrait des messages généraux, des éléments probants et des questions et réponses sur les enjeux auxquels elle est confrontée. Cette base, qui pourrait être partagée par les membres de l'équipe de direction, pourrait permettre au service de produire des dossiers d'information à n'importe quel moment au moyen d'un simple clic. Elle présente une image simplifiée du processus, mais c'est le but qui est visé. Une autre bonne idée sur le plan médiatique consisterait à lancer et à diffuser un bilan annuel du sport propre démontrant précisément par quels moyens l'AMA protège les sportifs propres. Tout en disant que ce bilan pourrait s'améliorer d'année en année, elle montre aux membres qu'un plan d'action est en place.

Sur le plan des relations et des communications avec les sportifs, elle dit qu'il faut mettre en place un plan global pour mieux tirer parti du travail des membres du Comité des sportifs. Il a été question lors de la dernière réunion du Comité de mettre en œuvre une stratégie de médias sociaux, car ses membres ont un excellent réseau dont l'AMA doit davantage tirer profit.

Quant au modèle de sensibilisation des sportifs, le service doit explorer des moyens d'élargir son rayon d'action. L'AMA mène déjà des activités de sensibilisation lors des grandes manifestations, mais ces manifestations sont rares et seuls les sportifs d'élite y participent.

Dans le cadre du modèle de sensibilisation « formule Héritage », l'AMA a fait équipe et a partagé les coûts financiers connexes avec les FI pour qu'elles puissent mettre en œuvre leur propre programme. Il s'agit d'un modèle durable très intéressant et elle souhaiterait que l'AMA consacre plus d'efforts à ces programmes, tout en leur donnant une plus grande portée. On a lancé l'idée de créer un magasin en ligne appelé Franc Jeu où l'AMA pourrait mettre sa documentation marketing à la disposition des partenaires qui souhaitent se la procurer et éventuellement en faire la promotion à leur tour. Le partage des coûts serait un aspect très important, car l'AMA assume actuellement le coût de la conception, de la production et de l'expédition de cette documentation. Elle pourrait même en tirer un revenu. Le service explorera des débouchés dans les commandites et l'association de marques dans le cadre des relations et des communications avec les sportifs. Quant au troisième canal, qui combinerait le Web et le numérique, M^{me} MacLean a reçu les commentaires les plus constructifs à propos du site Web de l'AMA. Celui-ci ne répond pas aux attentes de tous et des fonds ont été mis de côté pour lancer un plan Web 2.0 susceptible de remédier à cette situation. Selon l'engagement envers les OAD, on songe à un plan global de communications avec les partenaires. Elle souhaite examiner quelques points, notamment le lancement d'un sondage annuel pour évaluer la satisfaction des partenaires à l'égard du travail de l'AMA ainsi que la mise en place d'un comité ad hoc des communications ou d'un autre type de réseau avec les homologues des communications dans les OAD, les ONAD et les FI, afin de partager l'information et de collaborer.

Les communications présentent un grand nombre d'occasions; M^{me} MacLean a déjà eu de nombreux échanges avec les responsables des autres services de l'AMA en vue de mettre en œuvre des stratégies de communications, notamment à l'égard du nouveau système ADAMS, du Passeport biologique de l'athlète, de l'utilisation des compléments ou de l'éducation à leur sujet, un domaine prometteur qui ne reçoit pas un soutien adéquat actuellement. Elle pourrait poursuivre longuement sur le sujet, mais se limite à dire que le travail ne manque pas pour faire la promotion des activités de l'AMA.

L'AMA doit intégrer un mécanisme d'évaluation systématique à toutes les activités de communications et les travaux en ce sens ont déjà commencé; elle a déjà reçu au moins des commentaires anecdotiques (et davantage de ses partenaires des médias) sur le repositionnement au cours de la dernière année. Le leadership a été mis en vedette au moyen de canaux tels que les *WADA Talks*. Dix entrevues dans la série *WADA Talks* ont déjà été produites et une série de lettres d'opinion ayant eu un rayonnement international important ont été publiées, sans parler du lancement du modèle de sensibilisation « formule Héritage ». Des gains d'efficacité ont apporté une aide considérable au service, notamment au plan de la restructuration de l'équipe. Le service a imparti la traduction, ce qui a permis d'embaucher un nouveau coordonnateur pour les relations avec les médias, a promu un autre membre de l'équipe pour apporter un soutien supplémentaire au groupe de sensibilisation des sportifs, et a restructuré les règles et les responsabilités. Elle estime donc que le service est fin prêt à atteindre l'objectif de la marque.

LE PRÉSIDENT dit qu'un grand nombre de questions ont été posées lors d'une réunion récente et il se réjouit du travail professionnel effectué. Il remercie M^{me} MacLean pour les efforts qu'elle y a consacrés.

M. RICCI BITTI félicite M^{me} MacLean pour sa superbe présentation. Sait-on comment les décisions seront mises en application? Il dit qu'il est très important que ce soit fait dans les prochains jours et suppose que tout est déjà prêt.

LE PRÉSIDENT croit que l'AMA va dans la bonne direction. Les membres sont à même de constater la somme de travail qui doit être accomplie, et ce, par quatre ou cinq personnes. Il faudra encore une fois se pencher sur la question des ressources. Tout comité exécutif veut savoir à quoi l'argent sert, mais il est clair que les communications sont très importantes pour que les travaux de l'AMA soient appréciés à leur juste valeur et compris.

DÉCISION

Il est pris note de la stratégie de communications.

12. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

13. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT remercie vivement les membres. Il avoue que la journée a été longue, mais il y avait des points exceptionnels à l'ordre du jour.

M^{ME} BOKEL dit qu'elle ne savait pas à quel moment elle devait aborder la question, mais elle a entendu des allégations au sujet du Kenya et du fait que, comme le mentionne le rapport de la Commission indépendante, d'autres sports, en Russie et ailleurs, pourraient être visés. Les membres connaissent le mandat et ont établi des critères pour mener des enquêtes immédiates; l'AMA pourrait avoir ouvert une sorte de boîte de Pandore. Elle juge important que l'AMA fasse vite pour recueillir plus d'information afin de protéger les sportifs propres. Comme cela fait partie de la mission de l'Agence, elle se demande s'il est possible d'en faire plus dans le domaine des enquêtes.

LE PRÉSIDENT dit que la réponse est oui, bien entendu. Cependant, mis à part les commentaires publics qu'il a entendus récemment au sujet du Kenya, il ne peut pas évoquer d'autres possibilités. Tout ce qu'il peut dire, c'est que lorsque le Conseil de fondation aura pris des décisions définitives au sujet du rapport le jour suivant, il faudra voir quelle sera la réaction face à cette situation et déterminer dans quelle mesure l'AMA doit accorder la priorité aux enquêtes et, le cas échéant, en vertu des nouveaux critères, il devra dire aux membres qu'il exerce sa libre appréciation et leur demander s'ils sont satisfaits. Ce sont les membres qui prendront ces décisions et il accepte tout à fait cette situation; il avoue cependant qu'il ne peut pas donner une réponse complète à M^{me} Bokel. Il est tout à fait au courant qu'un groupe de journalistes a commencé à faire enquête au Kenya et il voit cela comme une incitation pour l'AMA à se rendre immédiatement dans ce pays. Il regrette de ne pouvoir donner une réponse définitive, sauf qu'on s'attendra sûrement à ce que l'AMA en fasse davantage, et l'Agence devra attendre pour voir d'où viennent les demandes et quel est leur objet. M. Ricci Bitti pense que si les membres examinent l'ensemble du dossier le jour suivant, ils en auront assez fait.

LE PROFESSEUR ERDENER a un commentaire au sujet de la date de l'une des réunions. Un cours avancé destiné aux médecins des équipes se tiendra au Cap le même jour que la réunion de l'AMA à Glasgow.

LE PRÉSIDENT indique qu'il est au courant de la situation. La direction a communiqué avec les responsables à Glasgow et, comme les installations sont déjà réservées, il craint que les membres doivent s'en accommoder. Il encourage le professeur Erdener à déléguer un représentant ayant une aussi grande érudition que la sienne. Il regrettera cependant son absence. Il ne peut garantir qu'il fera un soleil radieux à Glasgow, mais estime très peu probable que l'aéroport soit fermé à cause d'une tempête de neige. Des conflits d'horaire peuvent survenir de temps à autre et il faut s'en accommoder.

Il remercie tous les membres pour leur présence et leur travail acharné pendant la journée. Il remercie les interprètes et est impatient de rencontrer les membres au cours

de la soirée. Il les prévient que la journée du lendemain sera très chargée et leur rappelle qu'il s'agira d'une réunion ouverte. Comme la présence des médias n'aura jamais été aussi importante, les membres qui feront des déclarations difficiles ou énergiques retiendront sûrement l'attention des médias internationaux.

DÉCISION

Comité exécutif - 11 mai 2016, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation - 12 mai 2016, Montréal,
Canada;
Comité exécutif - 21 septembre 2016,
Varsovie, Pologne
Comité exécutif - 18 novembre 2016, Glasgow,
Écosse
Conseil de fondation - 19 novembre 2016,
Glasgow, Écosse

La séance est levée à 15 h 45.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA